

# L'ACTION SOCIALE

INSTAURARE OMNIA IN CHRISTO I

JULES DORION, Directeur.

EDITION QUOTIDIENNE

BUREAUX

8 rue Ste-Anne

## AU PARLEMENT FÉDÉRAL

**Le projet de loi de M. Lavergne obligeant les compagnies de chemin de fer à employer la langue française dans leurs rapports avec le public est adopté en deuxième délibération—M. Walker et les fêtes du troisième centenaire**

Ottawa, 18.—Le mercredi, à partir de la semaine prochaine, ne sera plus réservé aux députés. Aussi la séance d'aujourd'hui a-t-elle bien été remplie par l'étude des bills privés et par les réponses du gouvernement aux questions des députés.

La première interpellation fut faite par M. Armand Lavergne, député de Montmagny, au sujet des déclarations faites à Halifax, par M. Byron E. Walker.

« Je désire, dit M. Lavergne, attirer l'attention du gouvernement sur un paragraphe de la chronique parlementaire du journal "La Patrie", en date du 12 mars courant, au sujet d'une entrevue de M. Byron E. Walker, président de la Banque Canadienne du Commerce et d'un des membres de la Commission nommée pour organiser la célébration du troisième centenaire de Québec. Cette entrevue a été donnée au "Chronicle" de Halifax, et se lit comme suit :

« Le prince de Galles et la flotte de cuirassés n'arriveront pas à Halifax. Vu le peu de temps à la disposition de Son Altesse Royale, on a dû fixer à la fin de juillet, la date de sa visite, quoiqu'on aurait préféré la mettre plus tard dans le cours de l'automne. On se propose de faire venir à la fête des représentants de toutes les possessions britanniques, et même des états hindous, à part les flottes anglaise et française et la marine canadienne. Ce ne sera ni une fête essentiellement canadienne ni même une fête canadienne. Elle aura une portée impériale.—Pendant une semaine, nous ferons des Plaines d'Abraham le centre de l'empire. »

« Je désirerais savoir, si dans cette circonstance, M. Walker représentait les vues de la Commission nommée par le gouvernement, et s'il était autorisé à faire de semblables déclarations. »

Sir Wilfrid Laurier.—En réponse à l'honorable député, je dois dire que la Commission n'a pas encore été nommée; que M. Walker n'avait pas communiqué avec le gouvernement, et par conséquent, n'avait pas l'autorisation de faire semblable déclaration pour laquelle le gouvernement n'est pas responsable.

On passe ensuite aux autres interpellations. M. Monk apprend de l'honorable M. Paterson que le montant des droits de douane payés jusqu'à date sur les matériaux importés des Etats-Unis et qui ont servi à la construction du pont de Québec, s'élève à \$504,884.

A M. Armstrong, le premier ministre dit que le gouvernement a reçu communication des commissaires du havre de Montréal et du Board of Trade de Montréal, appelant son attention sur la nécessité d'élever le pont de Québec actuellement en vote de construction, afin qu'il ne soit pas un obstacle au passage des gros steamers voyageant entre Montréal et les ports étrangers. Le gouvernement étudie les demandes faites par ces corporations.

Le ministre des finances dit à M. Foster que la drague "Sir Wilfrid Laurier" est complétée et a coûté \$90,000.

La Chambre accordé à M. Worthington "Copie de toute correspondance, rapports, lettres et autres documents non produits jusqu'ici, touchant la carabine connue sous le nom de "Carabine Ross", ou au contrat passé entre le gouvernement et toute personne ou corporation relativement à la dite carabine, ou à la valeur ou efficacité de telle carabine, ou à tout défaut allégué de cette arme; aussi

## DRAME DES BOIS

**Des chasseurs font une lugubre trouvaille qui fait croire à un triste accident**

(Service spécial) Pointe-Bleue, Lac St-Jean, 19.—M. Joseph Kurtness et son fils arrivent de la chasse, ainsi que Côme Etienne, un sauvage qu'ils ont rattrapé en revenant. Celui-ci leur raconte que la veille il était passé à un campement recouvert d'une neige épaisse et qu'il n'avait pas osé fouiller, parce qu'il craignait de découvrir des cadavres.

Le lendemain, tous les trois se rendirent à ce campement, à la tête du troisième portage en deça du lac Obatogaman. Avec des pelles ils découvrirent que deux hommes avaient dû faire un petit feu pour manger, et un peu à côté, un traîneau sous lequel se trouvait un sac rempli de vieux habits. A l'entrée de ce sac se trouvait le billet suivant : "Pas trouvé la cache. Sommes sans provisions. Rejoignez-nous le plus vite possible. 28 décembre, midi. (signé) Bernard."

P. S. Si vous pouvez descendre poudre et cartouches. La peau de castor est dans la tête de la tobogan. Dans le sac se trouvaient des objets marqués Gressat et A. L. (Auguste Lemieux). Les habits brûlés montraient que ces deux hommes ont grandement souffert du froid. M. Kurtness et ses compagnons passèrent dix jours à faire des recherches infructueuses, et durent revenir à cause du manque de provisions.

En septembre dernier deux français, M. Gressat et Roberval, et M. Bernard, partaient pour la chasse, accompagnés de M. Auguste Lemieux, de Mistassin, et devaient revenir dans deux mois; ils n'ont pas été revus. Il est probable qu'ils ont trouvé la mort dans les bois en revenant, comme le donne à croire le billet ci-dessus. Depuis Noël, la famille Lemieux, de Mistassin, est dans la plus grande inquiétude, que confirme cette dernière nouvelle.

## LES COMMIS MARCHANDS

(Du bureau de Montréal) Montréal, 19.—Hier soir ont eu lieu les élections annuelles de l'Union des commis-marchands. Ces élections ont donné le résultat suivant :

Président, M. J. A. Jacob, réélu; vice-président, Joseph Matte, réélu; trésorier, J. C. Laverdure; secrétaire, Albert Chevallier; directeurs, Arthur Trépanier, L. J. Prud'homme, Joseph Ethier, J. A. Laporte, L. D. Chartrand; auditeurs, D. Séguin et L. C. Langevin.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette association qui a une importance à Montréal au point de vue commercial et mutuel.

## SOUSSIONS

(Service spécial) Ottawa, 19.—L'organisation locale, pour venir en aide à la célébration des fêtes du troisième centenaire de Québec a ouvert un bureau, rue Sparks, et dès demain commencera la distribution des livrets de souscriptions aux élèves des différentes écoles de la ville.

## DERNIERE PERMISSION

(Service spécial) Port-au-Prince, 19.—A la suite d'une décision prise par le conseil des ministres, le gouvernement a autorisé aujourd'hui, les auteurs de la dernière insurrection, qui s'étaient réfugiés dans les consulats français, allemand et espagnol de Gonaïves, à se réfugier à bord des navires de guerre pour quitter le pays.

Le gouvernement se réserve néanmoins le droit de poursuivre devant les tribunaux organisés spécialement, toute personne impliquée dans un soulèvement, à condition toutefois que les représentants des nations étrangères s'engagent à ne pas donner asile dans leurs consulats respectifs au cas où se produiraient de nouveaux mouvements révolutionnaires. Cette mesure de pacification, si toutefois elle était appliquée, contribuerait beaucoup à mettre fin à l'agitation.

## CHUTE FATALE

(Du bureau de Montréal) Montréal, 19.—Un malheureux ouvrier nommé Napoléon Lavoie, âgé de 40 ans a trouvé une mort horrible en tombant d'un échafaud où il était monté pour travailler. Il vint s'écraser le crâne sur les pierres de la rue en présence de tous ses compagnons de travail. L'ambulance l'a transporté à la morgue.

## AU PALAIS LÉGISLATIF

**Une séance de la Chambre où l'on dispose vivement de nombreux projets de loi**

La séance de mercredi après-midi a duré deux heures. M. Leblanc était seul du côté de l'opposition pour faire la discussion. Le député de Laval ne s'attaqua guère qu'au projet de loi de M. R. Roy, projet basé sur les résolutions qui ont été passées par la Chambre concernant les maladies contagieuses chez les abeilles. Nous avons déjà publié le texte de ces résolutions. A part MM. Roy et Leblanc, M. Caron, de l'Islet, prit la parole à ce sujet. Finalement le projet de loi fut accepté en deuxième délibération.

Répondant à une interpellation de M. Leblanc, le premier ministre a déclaré que le gouvernement était enclin à étudier la question de publier un journal des débats de l'Assemblée législative.

M. Bernard pose les questions suivantes : 1. Quand ont commencé les travaux de construction de l'École d'industrie laitière de St-Hyacinthe ? 2. Ces travaux ont-ils d'abord été faits à la journée ou par contrat ? 3. Dans la première alternative, qui a dirigé ces travaux, et combien a-t-on dépensé de ce chef ? 4. Dans la seconde alternative, à quelle date, avec qui et pour quel prix le gouvernement a-t-il passé contrat pour la construction et l'aménagement de la dite institution ?

Voici la réponse du gouvernement à ces questions :

1. Le 7 juin 1904. 2, 3, 4. Les travaux ont été confiés originairement, sur instructions officielles du ministre de l'Agriculture, à MM. Dussault et Fageau, dont la soumission avait été acceptée à la suite d'un appel par la voie des journaux. La soumission s'élevait à la somme de \$41,175.71.

Un contrat régulier est intervenu le 17 avril 1905 avec les dits Dussault et Fageau et le ministre des Travaux Publics et du Travail pour la construction de la dite école. Quant à l'aménagement, il a été achevé en différents temps de différentes personnes sur la demande des officiers de la Société d'Industrie laitière.

Aux avis de motions, on s'attendait à ce que M. Langlois fasse un discours sur l'uniformité des livres dans la province de Québec, mais à la surprise générale, M. le député de St-Louis n'était pas à son siège quand son nom fut appelé. Le débat sur cette importante question se trouve donc forcément remis à la semaine prochaine, attendu que nous aurons aujourd'hui et demain la discussion sur le budget.

M. Gouin annonce qu'il proposera bientôt des résolutions concernant la révision et la refonte du code municipal.

Une vingtaine de projets de loi du gouvernement et de bills privés sont ensuite adoptés en deuxième ou troisième délibérations.

Parmi les plus importants, nous signalons celui par lequel M. Gouin propose que le nombre des juges de la Cour Supérieure de Montréal soit porté de 14 à 17.

Voici une nomenclature des autres projets : Loi amendement le code de procédure civile relativement à l'annulation des lettres patentes; loi concernant le remboursement de certaines subventions par les compagnies de chemin de fer; loi amendement la charte de la compagnie de chemin de fer Québec Central; loi amendement la charte du village de Rosemont; loi constituant en corporation l'association des anciens élèves et diplômés de l'Université Laval de Québec; loi concernant l'acte de donation entre vifs en faveur de Joseph Ménard et autres par Joseph Maxwell; loi concernant les commissaires d'écoles de la ville de Westmount; loi constituant en corporation l'hôpital Sainte-Justine; loi amendement la charte de la cité des Trois-Rivières; loi constituant en corporation "The Modern Fire Insurance Company"; loi autorisant le barreau de Québec à admettre les colons protestants de Montréal à émettre des obligations ou débiteurs additionnelles, et concernant les honoraires payables aux commissaires composant le dit barreau; loi autorisant le barreau de Québec à admettre L. P. Girard au nombre de ses membres après examens; loi constituant en corporation les Soeurs Adoratrices du Préfecte-Sang, de Saint-Hyacinthe; loi amendement la charte de la cité de Québec.

JOS. E. BARNAPD.

Le défunt était aussi le gendre de M. Frs Godbout, manufacturier, et beau-frère de M. A. Lapallice, comptable à la Fabrique Notre-Dame à Montréal. Ses funérailles auront lieu à l'église de sa paroisse demain.

Le défunt était aussi le gendre de M. Frs Godbout, manufacturier, et beau-frère de M. A. Lapallice, comptable à la Fabrique Notre-Dame à Montréal. Ses funérailles auront lieu à l'église de sa paroisse demain.

Le défunt était aussi le gendre de M. Frs Godbout, manufacturier, et beau-frère de M. A. Lapallice, comptable à la Fabrique Notre-Dame à Montréal. Ses funérailles auront lieu à l'église de sa paroisse demain.

Le défunt était aussi le gendre de M. Frs Godbout, manufacturier, et beau-frère de M. A. Lapallice, comptable à la Fabrique Notre-Dame à Montréal. Ses funérailles auront lieu à l'église de sa paroisse demain.

Le défunt était aussi le gendre de M. Frs Godbout, manufacturier, et beau-frère de M. A. Lapallice, comptable à la Fabrique Notre-Dame à Montréal. Ses funérailles auront lieu à l'église de sa paroisse demain.

Le défunt était aussi le gendre de M. Frs Godbout, manufacturier, et beau-frère de M. A. Lapallice, comptable à la Fabrique Notre-Dame à Montréal. Ses funérailles auront lieu à l'église de sa paroisse demain.

Le défunt était aussi le gendre de M. Frs Godbout, manufacturier, et beau-frère de M. A. Lapallice, comptable à la Fabrique Notre-Dame à Montréal. Ses funérailles auront lieu à l'église de sa paroisse demain.

Le défunt était aussi le gendre de M. Frs Godbout, manufacturier, et beau-frère de M. A. Lapallice, comptable à la Fabrique Notre-Dame à Montréal. Ses funérailles auront lieu à l'église de sa paroisse demain.

## SÉANCE DU SÉNAT

**Une importante discussion au sujet des traverses à niveau**

Ottawa, 18.—Les sénateurs se sont occupés du rapport de leur comité sur le bill Lancaster concernant les chemins de fer et les traverses à niveau.

Le sénateur Ferguson combat un amendement proposé par le sénateur Bédard qui, dit-il, annulerait pratiquement l'effet de la loi. L'amendement donnerait au bureau des chemins le droit de permettre aux trains de traverser les chemins à la vitesse que la Compagnie ou le mécanicien jugerait ne pas constituer de danger pour la vie des gens. La loi demande que les traverses soit "suffisamment protégées". L'amendement laisserait les choses comme elles étaient auparavant, parce qu'il ne serait pas nécessaire de faire une inspection des traverses avant d'accorder le permis. De fait les compagnies seraient encore moins pressées de protéger leurs traverses. Depuis le commencement du débat sur cette question, trois personnes ont été tuées sur les traverses du Grand-Trone.

Le sénateur propose un amendement plus conforme aux termes de la loi présentée à la chambre des députés, il est appuyé par le sénateur Poirier qui dit que la loi présentée à la chambre des députés y a été approuvée par la majorité libérale et les conservateurs, et qu'elle devrait être adoptée par le Sénat telle qu'elle lui est soumise. Le sénat a déjà rejeté cette loi deux fois, ce qui a permis aux députés d'étudier plus à fond cette question. C'est la troisième fois que la loi est adoptée par la chambre des communes.

Le sénateur Poirier, dit qu'il ne se fera jamais l'outil ou le porte parole d'une compagnie de chemin de fer ou d'un partisan d'une loi sur les chemins de fer qui ne s'accordera pas avec la conception qu'il a de la justice.

Le sénateur insiste sur son amendement qui devrait être soumis à la chambre des députés, si ces derniers le rejettent il votera alors pour la loi. La chambre des députés portera seule la responsabilité d'avoir adopté ce qu'il croit être une mauvaise loi.

Le débat a été ajourné sur proposition du sénateur Kerr.

## ETUDIANTS EN MEDECINE

(Du bureau de Montréal) Montréal, 19.—A une assemblée générale des Etudiants en Médecine de l'Université Laval, tenue à l'Université Laval, à l'occasion de la mort de Mme de Lotbinière Harwood, il a été proposé par M. A. Chevalier, secondé par M. R. Palard, et résolu à l'unanimité, de faire part à M. le professeur Harwood et à sa famille, des profondes sympathies des étudiants, et de communiquer aux journaux la présente résolution.

## LA NAVIGATION

(Service spécial) Montréal, 19.—Les navigateurs croient que la navigation s'ouvrira de bonne heure au printemps et que les vaisseaux pourront remonter jusqu'à Montréal vers le 15 avril. Ce qui fait croire que le dégel se fera de bonne heure c'est que le pont de glace ne s'est pas formé au Cap Rouge. Tous les ans les glaces s'y amassent et retardent de plusieurs jours l'ouverture de la navigation. Des rapports recueillis de Québec, St-Nicolas, Portneuf et Batican disent que le fleuve est libre. Aux Trois-Rivières la glace est encore solide et de plusieurs pieds d'épaisseurs, et les froids des jours derniers n'ont fait que le rendre plus forte.

Les navigateurs expriment leur mécontentement de la condition des hangars permanents. On a continué la construction de six ou sept de ces hangars durant l'hiver mais les travaux ont fait peu de progrès.

## FEU MATHIAS VALIQUETTE

(Service spécial) Ottawa, 19.—M. Mathias Valiquette, menuisier et résidant sur la rue St-Patrice, est décédé hier, après une longue et douloureuse maladie. Le défunt laisse pour pleurer sa perte une épouse et quatre jeunes enfants.

## L'ELECTRICITE A LIMOULOU

Limoulo sera bientôt éclairé à l'électricité. Les autorités municipales ont décidé d'installer quatre-vingt lampes dans les rues.

## LA LOI DES ASSURANCES

**Le comité spécial des assurances s'occupe loyalement du projet de M. Weir—Les amendements suggérés par les compagnies d'assurances—La responsabilité des directeurs de compagnies—Intéressant débat**

Le bill des assurances a été longuement discuté hier soir, à un comité spécial tenu sous la présidence de l'honorable Weir, ministre des finances.

Des représentants de presque toutes les compagnies d'assurances mutuelles de la province s'étaient rendus à ce comité pour faire respecter les droits acquis de leurs compagnies respectives.

M. Louis Demers, avocat de Montréal, était leur représentant général et était chargé de proposer au comité les amendements, les uns à la suite des autres ainsi, que d'en montrer le bien fondé.

Les membres du comité se sont contentés de recevoir les projets d'amendements qui ont été démontrés le plus clairement possible par les avocats des compagnies et par leurs gérants et ils siègeront ensuite à huit clos.

Une des demandes des compagnies d'assurances tend à obtenir de la Législature, que les compagnies d'assurances dites de paroisses aient leurs opérations limitées à la paroisse, où à la municipalité dans laquelle elles ont été fondées, leur enlevant ainsi le privilège de faire de l'assurance dans tout le comté.

La nouvelle loi imposant aux compagnies d'assurances, de faire leurs dépôts au gouvernement, en valeurs de la Province, mais on propose un amendement qui permettra aux compagnies de faire leurs dépôts avec des valeurs reconnues bonnes, sans qu'il soit nécessaire que ce soit absolument des valeurs de la Puissance. De plus on a demandé que ce dépôt que la nouvelle loi voulait fixer à \$25,000 pour les compagnies d'assurances mutuelles, ne soit d'abord fixé qu'à \$10,000, avec une augmentation proportionnée au chiffre de ses affaires jusqu'à concurrence de la somme de \$25,000.

En discutant cette question des dépôts qui doivent être faits par les compagnies d'assurances mutuelles, M. Jean Prévost, député de Terrebonne, fait remarquer que même ce dépôt de \$25,000 n'est pas toujours suffisant et ne donne pas au gouvernement la garantie suffisante de la part de la compagnie.

Il ajoute que, à sa connaissance, il y a même des compagnies d'assurances qui ont des polices d'assurance en force pour des montants excédant \$5,000,000 et qu'elles n'ont que \$40,000 de dépôt et un fonds de réserve à peu près égal et souvent moindre que ce dépôt.

C'est le désir des compagnies d'assurances que le permis dont elles doivent se munir après la mise en force de la nouvelle loi, afin de pouvoir continuer leurs opérations, puisse être pris dans un délai de douze mois au lieu du délai de trois mois tel que fixé dans la nouvelle loi.

Une vigoureuse protestation de la plupart des gérants de toutes les compagnies d'assurances représentées s'est soulevée au sujet de la responsabilité presque illimitée que la nouvelle loi voulait imposer aux directeurs des compagnies d'assurance au cas de défalcation de la part du trésorier ou pour toute autre cause absolument incontrôlable de la part des directeurs.

Les compagnies demandent à ce que le gouvernement augmente le

montant du cautionnement du trésorier de chaque compagnie de \$2000 à \$5000, mais que cette disposition devant les directeurs responsables personnellement pour le surplus de la défalcation dépassant le montant du cautionnement, soit enlevée.

M. Girard, député de Rouville, suggère que les directeurs des compagnies exigent de leurs trésoriers des cautionnements dans de bonnes compagnies de garanties, pour un montant égal à celui qu'ils sont supposés avoir ordinairement en main, en un mot, il demande l'établissement des garanties proportionnelles aux sommes d'argent qu'il peuvent avoir à leur disposition.

M. Taché, de "La Provinciale" prétend que cette disposition est impossible à soutenir et que tous les directeurs de compagnies d'assurance donneront plutôt leur démission et retireront leurs capitaux de ces entreprises financières, plutôt que de se rendre responsables pour un montant illimité ainsi que le demande clairement la loi.

M. Mousseau, déclare de son côté, que ce serait une profonde injustice que de vouloir donner à des directeurs de compagnies des responsabilités aussi illimitées.

M. le député de Rouville déclare qu'il ne tient pas absolument à charger les épaules des directeurs des compagnies, de responsabilités aussi lourdes, mais ce qu'il veut surtout, c'est que les intérêts des assurés soient sauvegardés. Peu lui importe la manière dont ils le seront. Que l'on exige un cautionnement de \$5000, parfait; que l'on exige également des compagnies un dépôt de \$25,000, encore mieux; le droit que de cette façon les porteurs de polices seront suffisamment garantis, mais si l'on veut réduire le dépôt et si l'on s'en tient à un cautionnement de \$2000 alors il faudra de toute nécessité que les intérêts du public soient garantis d'une manière quelconque.

Alors d'un commun accord les représentants des compagnies d'assurance demandent que les directeurs ne soient tenus responsables des défalcatons de leur trésorier qu'en autant qu'ils n'auraient pas exigé de celui-ci le montant suffisant pour son cautionnement.

Les représentants des compagnies ont insisté beaucoup au sujet des articles de la nouvelle loi touchant les ré-assurances. Ils demandent qu'il soit permis aux compagnies de faire de la ré-assurance dans des compagnies autres que celles enregistrées dans la province.

Au sujet de cette clause de la loi permettant de nommer des procureurs aux membres de la compagnie qui ne peuvent se rendre aux élections ou aux assemblées, les représentants des compagnies ont demandé que cette clause soit retranchée à cause des nombreux inconvénients qu'elle présente et des abus qu'elle peut amener.

De nombreux amendements portant sur des sujets techniques ont encore été suggérés par les représentants et les avocats des compagnies d'assurances, mais pour ceux-ci comme pour les premiers le comité spécial de la Législature en a pris note pour les considérer de nouveau en une réunion à huis-clos et les adopter s'il y a lieu.

## A L'UNION CATHOLIQUE

(Du bureau de Montréal) Montréal, 19.—Le prochain conférencier de l'Union Catholique sera le docteur Philippe Ste-Marie, qui, dimanche prochain, parlera sur : "Les criminels, leurs responsabilités et leur châtiment."

Les membres de l'Union Catholique et leurs amis devront se rendre en foule à la bibliothèque du Gesù, dimanche, pour entendre le savant conférencier traiter au point de vue psychologique un sujet intéressant.

## FEU M. G. GELINAS

(Du bureau de Montréal) Montréal, 19.—St-Aimé, P. Q., est décédé hier, mercredi, Georges Gélinas, courtier d'assurance, fils de M. P. Gélinas, ancien notaire et député provincial.

Le défunt était aussi le gendre de M. Frs Godbout, manufacturier, et beau-frère de M. A. Lapallice, comptable à la Fabrique Notre-Dame à Montréal. Ses funérailles auront lieu à l'église de sa paroisse demain.

Le défunt était aussi le gendre de M. Frs Godbout, manufacturier, et beau-frère de M. A. Lapallice, comptable à la Fabrique Notre-Dame à Montréal. Ses funérailles auront lieu à l'église de sa paroisse demain.

Le défunt était aussi le gendre de M. Frs Godbout, manufacturier, et beau-frère de M. A. Lapallice, comptable à la Fabrique Notre-Dame à Montréal. Ses funérailles auront lieu à l'église de sa paroisse demain.

## MEDECINS INCRIMINES

(Service spécial) Toronto, 19.—Le Dr D. W. Shier et le Dr E. M. Cooke, qui ont comparu en cour de police sous l'accusation d'avoir pratiqué une opération illégale, subirent leur procès le 20. Jas. F. C. Adams s'est porté caution pour le Dr Shier, et ce dernier a donné aussi son cautionnement personnel pour \$1000. M. J. S. Cooke a donné un cautionnement de \$4,000 pour son frère.

## MORTALITE DANS ONTARIO

(Service spécial) Toronto, 19.—Le bureau provincial d'hygiène rapporte que le nombre des décès dus à différentes causes, pendant le mois de février, a été de 2,610 sur une population de 2,101,209, soit une proportion de 14.2.

## POSITION REFUSEE

(Service spécial) Ottawa, 18.—L'honorable Juge Mabee, de la Haute Cour d'Ontario, a décidé de ne pas accepter la position de président de la Commission des chemins de fer en remplacement de feu l'hon Juge Killam. Il préfère rester dans la magistrature.

## UN BON CIDRE

Voilà dans un autre colonne l'annonce du cidre O'Regan, pur jus de la pomme, exempt d'essence ou d'acidité. Ce cidre remplace avantageusement toutes les boissons alcooliques. Vendu en bouteilles et demi-bouteilles à des prix très modérés, étant donné sa qualité et le soin apporté à son embouteillage.

Toutes les personnes qui en font usage le recommandent hautement.

Cigares sans Rivaux: GARCIA MORENO ET POLO . . . 5c



### EMPRESES

St-Jean, Halifax, Liverpool

1908 DÉPARTS—1908

De St-Jean, N. B.	De Liverpool
Mars 20, Empress of Britain	Mars 6
26, Lake Erie	11
Avril 3, Empress of Ireland	20
11, Lake Manitoba	25
17, Empress of Britain	Avril 3
25, Lake Champlain	8
Mai 1, Empress of Ireland	17

**PRIX DE PASSAGE**

**PREMIÈRE CLASSE**

Empress \$50.00 et plus  
Lake Manitoba 65.00

**SECONDE CLASSE**

Empress 47.50 et 50.00  
Lake Manitoba 42.50  
Lake Erie 45.00 et 47.50  
Lake Champlain 45.00 et 47.50

Pour billets de passage, et renseignements généraux, adressez-vous à nos bureaux, 30 rue St-Jean, au Château-Frontenac, ou 44 rue Dalhousie.

**JULES HONE Jr.**

Agence générale de lignes entre les ports du Canada, des Etats-Unis, de l'Europe, de la Méditerranée, et aussi les Bermudes, Cuba, la Jamaïque, la Floride, etc., etc.

## LE TABAC CANADIEN

Conférence de M. Jos. Picard à l'Université Laval

**LUTTE**

Parmi les nouvelles fondations, Québec eut la sienne qui fut la ROCK CITY. Ce fut le commencement d'une lutte des plus agoussées entre les manufacturiers canadiens stimulés par l'entrée de l'American Tobacco Co of Canada. Cette branche du TRUST américain débata par l'achat de "l'intérêt majeur" (Controlling Interest) de deux des plus importantes fabriques de tabac canadien, l'une de tabac haché : Larue de Montréal et l'autre de tabac en paquets : L'Empire Tobacco Co de Granby. Puis quelques mois plus tard, elle acheta la Compagnie de Joliette qui se rendit sans coup férir et dont on ferma les portes après avoir transporté le matériel à Granby. Dans notre district, le TRUST rencontra plus de résistance. Il se heurta de prime abord contre l'obstination de B. Houde & Cie qui refusèrent ses premières offres.

L'enquête de la Commission Royale nous a révélé que le dernier mot de notre royal concurrent, lors des négociations, fut : SINGE YOU CHOSE TO REFUSE OUR PROPOSITIONS, WE WILL OBLIGED YOU. (Vous refusez d'accéder à nos exigences, nous vous écraserons) En effet, ce fut le signal de cette lutte dont nous avons tous été les témoins et qui a amené le résultat que vous connaissez. Les sacrifices d'argent que coûta cette campagne qui finit par couvrir toute la Puissance furent cependant inutiles pour le but désiré. Heureusement pour les manufacturiers indépendants, nos amis américains manquèrent de tactique. Les indépendants ne furent pas lents à s'en apercevoir et surtout à s'en prévaloir. Je tiens à vous signaler ces erreurs parce qu'elles tiennent à des problèmes de haute portée commerciale qui en ont été tout particulièrement désireux d'entendre traiter à cette tribune.

**RESULTATS**

D'abord, dans la course au monopole, il faut toujours tenir compte de l'écoulement possible d'un produit qui détermine le volume du négoce. Or, à l'époque où le TRUST élaborait son plan de campagne, la consommation du tabac canadien ne comptait encore que pour le quart de la consommation totale de la Puissance, soit à peu près trois millions de livres. De ces trois millions de livres, c'est à peine si le tiers passait par l'usine. Le reste trouvait son écoulement à l'état naturel, ce qui gênait encore l'écoulement du produit manufacturé. Il faut aussi remarquer que le tabac canadien, alors, ne sortait guère de la Province de Québec.

Ce n'était donc pas la peine de se donner tant de mal et de faire tant de sacrifices d'argent pour s'emparer d'un si minime négoce.

Mais, en revanche, on pouvait compter sur l'augmentation de la consommation provoquée par une campagne devenue nécessaire pour détourner les consommateurs des produits des manufacturiers indépendants, quitte à entreprendre ensuite une campagne d'éducation dans les Provinces Anglaises dans le résultat pratique serait le déplacement du produit étranger. C'était une conception habile qui devait du même coup déconcerter les manufacturiers de tabac étranger et réfractaires aux ambitions du TRUST.

Ces luttes ont le désavantage d'être excessivement onéreuses. Cependant étant donné qu'il s'agit de la menace à bonne fin, et qu'en a aussi en vue le but d'arriver au monopole, il n'y a pas lieu de reculer devant les sacrifices car du moment qu'on possède le monopole d'un négoce comme le tabac, il devient facile par la suite d'en faire payer le coût aux consommateurs par la majoration des prix.

Le TRUST avait donc deux problèmes à résoudre : celui d'accaparer d'abord le négoce de la Province de Québec et d'entreprendre ensuite sa campagne d'éducation par une réclame intense dans les autres Provinces.

Il commet l'erreur de les vouloir résoudre simultanément. La seule tactique qui pouvait avoir une chance de succès était d'accaparer d'abord le commerce du tabac canadien de la Province de Québec en achetant des manufacturiers les plus timides et en écrasant, pour me servir de sa propre expression, les plus récalcitrants. C'est ce qui fut relativement facile si le TRUST n'eût pas divisé ses forces et s'il eût concentré toutes ses ressources et son énergie contre les institutions qui se partageaient alors le patronage de notre Province. Arrivé au monopole, il aurait été en position de faire payer par les consommateurs de la Province de Québec le coût de sa campagne d'éducation du goût dans les autres Provinces. Il y a bien d'autres erreurs que je pourrais rappeler mais c'est un peu dans l'art militaire : il est plus facile, après une bataille, de constater les erreurs que de les prévenir. Il en est une, cependant, que je crois devoir signaler : C'est l'application de la méthode du CONTRAT EXCLUSIF, l'arme néfaste de tous les TRUSTS.

MAISON FONDÉE 1861

# LA COMPAGNIE

## GAUTHIER & FRERE, INCORPORÉE

TELEPHONE 2300

--- PEINTRES-DÉCORATEURS ---

Marchands de Tapisseries Canadiennes, Anglaises et Américaines, Peintures, Vernis, etc. Décorations d'église, Dorure, (Peinture à Fresque), Enseignes, Transparents, Peinture de Maison, Tapissage, Vitrage, Etc.

DEPOT DE GRANDE VITRES "PLATE GLASS"  
ATELIER DE BIZEAUTAGE, MIROIRS, ETC.

292 RUE ST-JOSEPH  
QUEBEC.

PACIFIQUE CANADIEN

## TAUX REDUITS

DE SECONDE CLASSE

### QUÉBEC

Nelson, Lobson, Trail, Rossland, Greenwood, Phoenix and Westway, B. C., Spokane, Wash, Vancouver, Victoria, Westminster B.C., Seattle and Tacoma, Wash, Portland, Ore. \$56.

San Francisco, Cal. \$56.50  
Los Angeles, Cal. \$56.50

Ces taux seront en force jusqu'au 26 avril inclusivement

Pour billets de passage, place dans les wagons-salon et wagons-lits et renseignements généraux, s'adresser aux agents, Château Frontenac, Gare du Palais ou au bureau principal, 30, rue St-Jean, coin de la Côte du Palais.

**JULES HONE**, agent local, Département des Voyages des Paquebots transatlantiques

Agence générale de lignes entre les ports du Canada, des Etats-Unis, de l'Europe, de la Méditerranée, et aussi les Bermudes, Cuba, la Jamaïque, la Floride, etc., etc., rue Dalhousie.

Je n'entreprendrai pas de vous en expliquer le fonctionnement ou les conséquences car cet instrument pourrait faire, à lui seul, le sujet d'une conférence fort intéressante, pourvu qu'elle fut donnée par un causeur plus habile que je ne le suis.

Le TRUST se servit de cet instrument maladroitement et en temps inopportun, ce qui provoqua une Commission Royale qui nous gratifia de la loi Brodeur. Cette période d'activité commerciale intense, provoquée d'une part par le TRUST qui prenait l'offensive, et de l'autre, par les indépendants qui défendaient leurs intérêts, eut pour résultat pratique, comme on devait s'y attendre d'ailleurs, d'augmenter considérablement la consommation du tabac canadien et d'arrêter le progrès des tabacs étrangers. Ce progrès va-t-il se continuer? Les gens du métier prétendent que non, si rien ne vient changer la situation actuelle. D'abord, le TRUST ayant manqué son but dans sa course au monopole, a déjà tempéré son ardeur et ne peut pas, sous le feu de compétition à outrance, réglementer son négoce de manière à se procurer des ressources nécessaires pour continuer cette campagne d'éducation. Il n'a pas sacrifié son capital pour créer un commerce qui ne lui en assure pas le regain dans un temps déterminé. Il devra dorénavant limiter ses dépenses de réclame et de distribution aux ressources de ses propres opérations. On peut donc s'attendre à ce que la lutte industrielle, sans cesser d'être agressive, n'aura pas cette intensité d'action qui a caractérisé la dernière période décennale.

L'industrie déjà paralysée par la concurrence de la famille à l'état brut dans notre Province où la consommation pourrait être un point d'appui, ne peut songer à faire beaucoup d'efforts pour forcer l'écoulement de substitution au tabac étranger se ralentira.

On croira peut-être que l'accroissement de la population devrait tout au moins entretenir l'augmentation de ce commerce, et que ces milliers d'immigrants qui nous arrivent annuellement de tous les points du globe, et qui n'ont pas de goût acquis pour telle ou telle variété de tabac du marché canadien devraient aussi favoriser ce développement. Ces arguments à première vue semblent être rationnels mais en pratique, c'est le résultat contraire qui arrive.

Il faut d'abord faire abstraction de l'immigration américaine qui trouve chez nous ses propres produits. Il en est de même de l'immigration des Isles Britanniques où le tabac ne se cultive pas mais s'importe surtout des Etats-Unis. Du continent européen, il y a bien la France, la Belgique, l'Allemagne et l'Italie qui apprécient notre tabac mais on sait comment limitée est cette immigration. Il reste encore les orientaux qui n'utilisent guère le tabac qu'en cigarettes. Ceux-ci ont pas d'autre alternative que de s'habituer aux cigarettes de tabac étranger car on ne leur en fournit point d'autres. De plus, ces habitants se fixent dans les Provinces de l'Ouest où notre produit n'est pas aussi fortement imposé que dans notre Province. N'ayant pas d'autre moyen d'augmenter l'écoulement du produit domestique que le déplacement du tabac importé ou l'exportation, le cultivateur se trouve actuellement forcé de limiter sa production s'il veut éviter la surproduction qui est toujours ruinieuse.

Quant à l'exportation il est inutile d'y songer avant d'avoir cette classe intermédiaire d'industriels dont je vous ai déjà entretenu et nul ne peut entreprendre sérieusement le négoce du REHANDLER tant que la législation n'aura pas réglementé la vente du tabac brut de manière à ne pas empêcher l'écoulement des produits transformés par l'industrie.

Je ne vous ai entretenu jusqu'ici que du tabac de service pour chiquer ou pour fumer dans la pipe. Il me reste encore à vous parler de trois variétés dans lesquelles le tabac indigène est presque complètement ignoré : Le tabac en poudre, le cigare et la cigarette. Il y a d'abord le tabac en poudre dont la consommation se chiffre à 150,000 lbs par année mais qui tend à diminuer. Le tabac à priser court grand risque de disparaître entièrement de nos tabacs. C'est un produit qui n'est pas exigeant au point de vue de la matière première : il est fabriqué de déchets de feuilles et même de leurs nervures. Cette branche n'absorbe même pas 4 p. c. des déchets de tabac qui sont annuellement détruits ou cédés pour des fins de fertilisation. Elle n'offre aucun intérêt pour le tabac canadien.

Les cigares et les cigarettes sont des facteurs importants de notre consommation mais jusqu'ici les cultivateurs ne se sont pas appliqués à planter les variétés requises pour cette branche. Cette culture demande des soins particuliers, négligés jusqu'ici par nos cultivateurs. Ajoutons aussi que le mode de perception à l'acise et certains règlements du Département du Revenu de l'Intérieur sont peu favorables à l'exploitation des cigares et des cigarettes de tabac indigène, ce qui nuit à l'initiative in-

dustrielle. Nous avons cependant l'assurance qu'à la présente session fédérale, des changements seront faits à la Loi pour améliorer cette situation. Au nombre de ces amendements, il y a la question du timbre uniforme dont les journaux nous ont signalé l'étude au Conseil des Ministres. Les statistiques démontrent que l'industrie des cigarettes absorbe au-delà de six millions de livres annuellement avec une tendance à l'augmentation. Le tabac canadien n'y comptant que pour 3 p. c., l'éducation du consommateur est donc à refaire sur cet article. C'est le tabac blond des Etats-Unis et de l'Empire Ottoman qui a tous les suffrages.

Il reste encore l'industrie du cigare qui absorbe au-delà de trois millions de livres annuellement et où le tabac canadien ne compte encore que pour 5 p. c. Les Antilles, le Brésil, le Mexique, la Hollande et quelques autres pays nous fournissent la presque totalité du tabac employé. L'expérience démontre cependant que l'éducation du goût pour notre tabac et le cigare est bien près d'être complètement acquise à notre profit grâce à l'emploi du produit presque identique des Etats de la Nouvelle Angleterre, depuis plusieurs années, dans nos marques à 5 sous. A l'heure actuelle, si la législation était dirigée de manière à forcer l'emploi du tabac canadien dans la confection des cigares de 1 à 5 sous, on pourrait compter sur l'écoulement de deux millions de livres de tabac canadien de plus, au bénéfice de la culture, sans trop de récriminations de la part des consommateurs.

Il y a trois ans, le Gouverneur Fédéral pour répondre au vœu de tous ceux qui s'intéressent à la culture et à l'industrie du tabac, confia à un expert de la Régie Française, cette Branche du Département de l'Agriculture.

Monsieur Charlan dut d'abord se donner beaucoup de mal pour se rendre compte d'une situation aussi compliquée mais il se tira d'affaires fort habilement en recommandant et en enseignant aux cultivateurs, surtout dans les cantons les plus propices, la culture des tabacs légers pouvant servir à la confection des cigares et des cigarettes. La récolte de 1906 qui fut le premier point de ce départ a donné des résultats fort encourageants.

On estime à au-delà de un million de livres la quantité de tabac à cigares sortie de la récolte de 1906 et de celle de 1907, qui est aujourd'hui dans les entrepôts de certains manufacturiers de cigares et qui est en procédé de fermentation pour être employée dans la confection des cigares l'année prochaine et les suivantes. L'industrie compte beaucoup, sous l'habile direction de Monsieur Charlan, la culture des variétés à cigares deviendra un facteur important et donnera des résultats appréciables. Tout cela promet beaucoup pour l'avenir mais la progression de la consommation du tabac canadien sera encore longtemps stable ou très lente si l'on ne vient par une législation énergique et adéquate aux circonstances, donner une nouvelle impulsion à cette consommation, ce qui réglerait pour dix ans à venir le problème de la surproduction agricole.

Cette législation consisterait d'abord à dégager l'industrie de toute étreinte qui la paralyse dans son champ d'action en faisant disparaître certains règlements arbitraires et inutiles du Département de l'Acise et aussi l'écoulement libre de la feuille à l'état brut en concurrence avec le produit transformé et amélioré qui est taxé, ce qui donnerait à l'industriel l'avantage de pouvoir accélérer sa campagne d'éducation.

2. Augmenter les droits sur les tabacs, les cigares et les cigarettes fabriqués à l'étranger et que nous importons, produits que la réclame impose à la consommation et qui tend

## Boulangers!!!

VOYEZ-Y DONC!



Tout au plus pouvons-nous espérer le système de réglementation du timbre uniforme qui ne présente pas de graves inconvénients. L'intérêt des consommateurs qu'on ne doit pas ou qu'on ne peut pas surtaxer au profit de l'agriculture du pays dans les circonstances actuelles est la raison majeure qu'on allègue contre les changements au tarif. A cela les intéressés retournent que le Gouvernement ne doit pas subordonner les intérêts agricoles aux exigences des consommateurs pour des produits comme le tabac, l'alcool et autres articles de même catégorie. Si le consommateur de tabac étranger trouve que son article favori lui coûte trop cher, qu'il s'impose le sacrifice de s'habituer au produit de son propre pays qu'il pourra toujours se procurer à meilleur marché.

Quant à la réglementation de la vente du tabac brut en feuilles ou sa prohibition comme cela se pratique ailleurs, le cultivateur canadien n'est pas encore parvenu à en comprendre le fonctionnement et il est absolument réfractaire à tout règlement qui lui enlèverait la liberté de vendre à qui bon lui semble.

Cette réglementation mettrait le cultivateur dans l'alternative de ne vendre sa récolte qu'aux manufacturiers, aux "rehandlers" et à des marchands licencés. On sait combien salutaire serait ce système qui garantirait l'écoulement des produits inférieurs ou sans valeur ce qui forcerait le cultivateur à améliorer ses produits au grand bénéfice de la réputation du tabac canadien.

En résumé, donc, l'industrie du tabac canadien, que de si nombreuses influences ont failli étouffer dans son germe, est tout de même née viable, et sur un sol où son développement est non-seulement possible mais relativement facile. Au point de vue économique comme au point de vue hygiénique, il est évident que son plein épanouissement ne peut être que fécond en résultats bienfaisants.

Ce qui entrave sa croissance, c'est sans doute la concurrence—et c'est là le sort de toutes les industries—mais c'est surtout le préjugé, c'est la faveur depuis longtemps acquise à des produits exotiques qui ont atteint leur complet perfectionnement. Pour combattre ce préjugé et secondar les efforts de l'industriel, il faut d'abord faire comprendre au paysan—toujours têtu—que l'intérêt général d'une culture soignée et d'un commerce réglementé n'est pas autre chose que son propre intérêt, et ce ne sera pas une tâche aisée à moins que la législation n'y aide un peu; et puis, il faut que nos Gouvernements n'ajoutent pas aux difficultés inhérentes à toute entreprise naissante des obstacles inutiles comme le sont certains règlements en vigueur, mais fassent plutôt tendre ses efforts à décourager l'importation des produits étrangers.

Ce ne serait pas à mon avis, du patriotisme forcé de s'imposer aux Canadiens, même un peu malgré eux, l'amour du tabac du pays.

**LA CIE CHS. A. PAQUET, LTÉE**  
Nos 2 et 4 RUE ST-JOSEPH, QUEBEC

Quebec Railway Light & Power Co

BOURNE AUTOMNE ET HIVER 1907-08

**LE 15 SEPTEMBRE 1907, les trains circuleront comme suit.**

Entre Québec et les Chutes Montmorency

**LA SEMAINE**

Départ de Québec pour les Chutes Montmorency pour Québec

5.30, 6.00, 7.00, 7.30, 8.00, 8.11, 8.30, 8.54, 9.00, 10.00, 11.00, 7.30, 8.18, 8.30, 9.30, 10.30, 12.00 (midi) à 10.25, 10.30, 11.30 A.M.

toutes les 30 minutes M., 12.30, à toutes les 1.30 à 6.00 P.M., et toutes les 30 minutes, de 1.30 à 6.00, 7.30, 8.00, 9.00, 9.30 P.M., à 7.30, 8.30, 9.00 et 11.00 P.M.

11.30 P.M.

**LE DIMANCHE**

Départ de Québec pour les Chutes Montmorency pour Québec

10.0, 7.45, 10.00 A.M., 6.41, 11.11, 11.41 A.M., toutes les 30 minutes, 12.41 (midi), et toutes les 1.30 à 6.00 P.M., et les 30 minutes, de 1.30 à 6.00, 7.30, 8.00, 9.00, 9.30 P.M., à 7.30, 8.30, 9.00 et 11.00 P.M.

11.30 P.M.

Entre Québec et Ste-Anne de Beauport

**LA SEMAINE**

Départ de Québec pour Ste-Anne de Beauport pour Québec

1.30, 9.45 A.M., 1.45, 5.30, 6.15, 7.30, 8.45, 10.15, 6.15 et 7.30 11.45 A.M., 4.15 et 6.30 P.M.

**DIMANCHES**

Départ de Québec pour Ste-Anne de Beauport pour Québec

10.0, 7.45, 10.00 A.M., 6.00, 10.30, 11.09 A.M., 4.15, 5.45, 6.15 et 7.30 12.00 (midi), 1.45, 4.15 et 6.30 P.M.

Entre Québec, Beauport et St-Jacchim

**JOURS DE SEMAINE**

Départ de Québec pour Beauport pour Québec

4.45 A.M., 1.45 et 5.15 7.25, 8.38 A.M., et 6.30 P.M.

Départ de Québec pour St-Jacchim pour Québec

4.45 A.M. et 5.15 P.M. 7.15, 11.30 A.M.

Les chars électriques font raccordement à la fonction Mastai avec tous les trains, pour les passagers allant au réveillon du Sanatorium Mastai, Anis, etc., au prix de 5 cts.

Pour information, s'adresser au surintendant

**A. EVERELL, EDW. A. EVANS,**  
Surintendant Gérant-Général.

L'Action Sociale "est imprimée et publiée au numéro 103, rue Ste-Anne, Québec, Canada, par L'Action Sociale Catholique", éditeur-propriétaire.

à distraire le goût acquis de nos produits. Augmenter aussi les droits sur la feuille étrangère qui alimente nos usines afin de forcer l'industrie à ouvrir ses portes au tabac canadien. Quoi qu'il en soit le Gouvernement héalte pour des raisons d'intérêt public ou politique à appliquer le seul remède infallible de la surtaxe et de la prohibition.

Tout au plus pouvons-nous espérer le système de réglementation du timbre uniforme qui ne présente pas de graves inconvénients. L'intérêt des consommateurs qu'on ne doit pas ou qu'on ne peut pas surtaxer au profit de l'agriculture du pays dans les circonstances actuelles est la raison majeure qu'on allègue contre les changements au tarif. A cela les intéressés retournent que le Gouvernement ne doit pas subordonner les intérêts agricoles aux exigences des consommateurs pour des produits comme le tabac, l'alcool et autres articles de même catégorie. Si le consommateur de tabac étranger trouve que son article favori lui coûte trop cher, qu'il s'impose le sacrifice de s'habituer au produit de son propre pays qu'il pourra toujours se procurer à meilleur marché.

Quant à la réglementation de la vente du tabac brut en feuilles ou sa prohibition comme cela se pratique ailleurs, le cultivateur canadien n'est pas encore parvenu à en comprendre le fonctionnement et il est absolument réfractaire à tout règlement qui lui enlèverait la liberté de vendre à qui bon lui semble.

Cette réglementation mettrait le cultivateur dans l'alternative de ne vendre sa récolte qu'aux manufacturiers, aux "rehandlers" et à des marchands licencés. On sait combien salutaire serait ce système qui garantirait l'écoulement des produits inférieurs ou sans valeur ce qui forcerait le cultivateur à améliorer ses produits au grand bénéfice de la réputation du tabac canadien.

En résumé, donc, l'industrie du tabac canadien, que de si nombreuses influences ont failli étouffer dans son germe, est tout de même née viable, et sur un sol où son développement est non-seulement possible mais relativement facile. Au point de vue économique comme au point de vue hygiénique, il est évident que son plein épanouissement ne peut être que fécond en résultats bienfaisants.

Ce qui entrave sa croissance, c'est sans doute la concurrence—et c'est là le sort de toutes les industries—mais c'est surtout le préjugé, c'est la faveur depuis longtemps acquise à des produits exotiques qui ont atteint leur complet perfectionnement. Pour combattre ce préjugé et secondar les efforts de l'industriel, il faut d'abord faire comprendre au paysan—toujours têtu—que l'intérêt général d'une culture soignée et d'un commerce réglementé n'est pas autre chose que son propre intérêt, et ce ne sera pas une tâche aisée à moins que la législation n'y aide un peu; et puis, il faut que nos Gouvernements n'ajoutent pas aux difficultés inhérentes à toute entreprise naissante des obstacles inutiles comme le sont certains règlements en vigueur, mais fassent plutôt tendre ses efforts à décourager l'importation des produits étrangers.

Ce ne serait pas à mon avis, du patriotisme forcé de s'imposer aux Canadiens, même un peu malgré eux, l'amour du tabac du pays.

à distraire le goût acquis de nos produits. Augmenter aussi les droits sur la feuille étrangère qui alimente nos usines afin de forcer l'industrie à ouvrir ses portes au tabac canadien. Quoi qu'il en soit le Gouvernement héalte pour des raisons d'intérêt public ou politique à appliquer le seul remède infallible de la surtaxe et de la prohibition.

Tout au plus pouvons-nous espérer le système de réglementation du timbre uniforme qui ne présente pas de graves inconvénients. L'intérêt des consommateurs qu'on ne doit pas ou qu'on ne peut pas surtaxer au profit de l'agriculture du pays dans les circonstances actuelles est la raison majeure qu'on allègue contre les changements au tarif. A cela les intéressés retournent que le Gouvernement ne doit pas subordonner les intérêts agricoles aux exigences des consommateurs pour des produits comme le tabac, l'alcool et autres articles de même catégorie. Si le consommateur de tabac étranger trouve que son article favori lui coûte trop cher, qu'il s'impose le sacrifice de s'habituer au produit de son propre pays qu'il pourra toujours se procurer à meilleur marché.

Quant à la réglementation de la vente du tabac brut en feuilles ou sa prohibition comme cela se pratique ailleurs, le cultivateur canadien n'est pas encore parvenu à en comprendre le fonctionnement et il est absolument réfractaire à tout règlement qui lui enlèverait la liberté de vendre à qui bon lui semble.

Cette réglementation mettrait le cultivateur dans l'alternative de ne vendre sa récolte qu'aux manufacturiers, aux "rehandlers" et à des marchands licencés. On sait combien salutaire serait ce système qui garantirait l'écoulement des produits inférieurs ou sans valeur ce qui forcerait le cultivateur à améliorer ses produits au grand bénéfice de la réputation du tabac canadien.

En résumé, donc, l'industrie du tabac canadien, que de si nombreuses influences ont failli étouffer dans son germe, est tout de même née viable, et sur un sol où son développement est non-seulement possible mais relativement facile. Au point de vue économique comme au point de vue hygiénique, il est évident que son plein épanouissement ne peut être que fécond en résultats bienfaisants.

Ce qui entrave sa croissance, c'est sans doute la concurrence—et c'est là le sort de toutes les industries—mais c'est surtout le préjugé, c'est la faveur depuis longtemps acquise à des produits exotiques qui ont atteint leur complet perfectionnement. Pour combattre ce préjugé et secondar les efforts de l'industriel, il faut d'abord faire comprendre au paysan—toujours têtu—que l'intérêt général d'une culture soignée et d'un commerce réglementé n'est pas autre chose que son propre intérêt, et ce ne sera pas une tâche aisée à moins que la législation n'y aide un peu; et puis, il faut que nos Gouvernements n'ajoutent pas aux difficultés inhérentes à toute entreprise naissante des obstacles inutiles comme le sont certains règlements en vigueur, mais fassent plutôt tendre ses efforts à décourager l'importation des produits étrangers.

Ce ne serait pas à mon avis, du patriotisme forcé de s'imposer aux Canadiens, même un peu malgré eux, l'amour du tabac du pays.

## Cidre O'Regan

Ce cidre de pommes raffiné est préférable à toutes les boissons; il est exempt d'essence et d'alcool.

Ce produit maintenant très en usage contient à peine de l'alcool. N'oubliez pas de demander à votre épicer.

**LE CIDRE DE POMME D'OREGAN**

TELEPHONE 696

Bouteilles par douzaine..... \$1.10  
Demie Bouteilles par douzaine..... .75

## Construisez Vous?...

NOUS avons actuellement en magasin, 1,000 châssis simples et doubles, vitrés, ferrés, peinturés, prêts à poser, et que nous vendons à un prix exceptionnellement bas. Demandez nos prix ou venez nous voir.

Bois de CONSTRUCTION de toutes sortes. MENUISERIE GENERALE

**J. H. GIGNAC, Limitée**

BUREAU 142, RUE DE L'EGLISE, ST-ROCH

TELEPHONES: 2203 et 2796

QUÉBEC.

L'ACTION SOCIALE
QUEBEC, 19 MARS 1908
CET ALBUM

On nous pardonnera de parler une fois de plus de l'Album que M. le docteur Villecourt veut consacrer aux fêtes du troisième centenaire. C'est le docteur Villecourt lui-même ou plutôt son représentant général qui nous y invite.

Nous recevons, en effet, une lettre à tête anglaise où l'on nous offre, de la part du comité de "The Quebec Ter-Centenary Festival Album" — "Dr. R. Villecourt, Publisher," d'insérer dans le dit album une notice sur "L'Action Sociale", à la condition que nous lui ouvrons nos colonnes "pour toutes communications" concernant le livre projeté.

Nous ne nous engageons point à accueillir toutes les communications de ces messieurs, mais nous signalerons volontiers que, dans la même lettre, ils nous disent que "cet ouvrage est inspiré par aucune considération de lucre ou d'intérêt, ni par aucune considération de personnalité, de religion ou de politique." Nous doutons que le lucre soit étranger à la publication d'un album qui sera bourré d'annonces au taux de \$200 la page, mais nous sommes disposés à croire que l'oeuvre est indépendante de toute inspiration religieuse, et c'est une mauvaise condition pour traiter d'une histoire où l'élément religieux joue un rôle essentiel et primordial. Nous sommes même justifiable de croire, d'après une luxueuse circulaire de l'agent général du comité, que l'album conservera à l'égard des règles élémentaires de notre langue, une réserve presque aussi grande qu'à l'endroit de nos sentiments religieux. Nous y trouvons, en effet, des phrases de ce style : "Ce travail que nous avons entrepris et dont nous sommes certains de pouvoir accomplir tel que préconisé..." et toute la circulaire paraît traduite de l'irquois.

Au fond, ce projet d'album est purement une affaire commerciale, qui doit être traitée comme telle, et qui n'offre, au point de vue de nos traditions et de nos croyances aucune garantie particulière, pour employer un gros euphémisme.

Nous avons déjà cité quelques textes qui jettent une certaine clarté sur les opinions de M. Villecourt; en voici un autre qui éclairera et sa mentalité et sa compétence d'historien. Le directeur de "l'Argus" dit donc (numéro du 13 février) à l'un de ses correspondants canadiens comment sont divisés les partis politiques français. Il montre le parti républicain, où il case évidemment tous ceux qui ne sont ni royalistes ni bonapartistes, travaillant "à faire régner sur la France et son peuple toujours plus de liberté, plus de justice et plus d'humanité," et ceci, au lendemain de la fermeture des écoles congréganistes, de la dissolution des congrégations, de la spoliation des fondations de messes et de l'expulsion des Hospitalières, est assez intéressant, et plus significatif encore; puis il ajoute: "On pourrait dire par exemple, d'un parti réactionnaire canadien, celui qui voudrait voir revenir la province de Québec au bon vieux temps, où les Canadiens étaient coiffés de bonnets de coton et se mettaient à genoux sur le chemin lorsque leur curé venait à passer."

Avec de pareilles notions d'histoire et une aussi médiocre entente de nos sentiments, l'on peut imaginer quel livre nous préparera ce M. Villecourt.

Mais l'on ne peut s'empêcher d'admirer l'audace de ceux qui nous le donnent comme "un de nos écrivains les plus érudits que nous possédons au Canada." Ils se moquent des Canadiens avec une désinvolture qui passe même ce que nous sommes habitués à tolérer.

Une autre question se pose cependant, qui ne manque point d'intérêt. Les éditeurs de l'album nous annoncent qu'il sera "édité sous le patronage" de Lord Grey, de Sir L. A. Jetté, de Sir Wilfrid Laurier et de MM. Fielding, Brodeur, Lemieux, Aylesworth, Oliver, Templeman, Fisher, Graham, Pugsley, Paterson, Borden, Cartwright, ministres fédéraux; Jacques Bureau, R. F. Sutherland; Gouin, Turgeon, Taschereau, Allard, Devlin et Weir, ministres provinciaux; Philippe H. Roy; Dandurand, Béique, Bolduc, de Boucherville, Casgrain, Choquette, Cloran, David, A. A. Thibaudeau, J. R. Thibaudeau, sénateurs; des maires de Montréal, Québec, Ottawa et Toronto; de MM. Ames, Archambault, Beauparlant, Bédard, Bergeron, Bickerdike, Bourbonnais, Boyer, Brabazon, Brown, Carrier, Delisle, Demers, Desjardins, Devlin, Dubeau, Dugas, Ethier, Forget, Fortin, Gauvreau, Geoffrion, Gervais, Girard, Gladu, Hunt, Lancelot, Lancelot, Lapointe, Laurier, Martin, Monk, Parmelee, Rivet, Ross, Talbot, Tobin, Walsh, Worthington, Bergevin, Perrault, Mousseau, Décarry, Lafontaine, Kelly, Mercier, Petit, Champagne, Walker, Teller, Tanguay, Roy, Robitaille, Jobin, Kaine, Delage, Lacombe, Stephens, Walsh, Pelletier, députés, et le Consul Général de France, à Montréal, ainsi que de Leurs Grandeurs Monseigneur Paul Bruchési, Archevêque de Montréal, et Monseigneur L. N. Bégin, Archevêque de Québec, Très Rév. James Carmichael, Evêque protestant de Montréal.

L'ordre de préséance paraît étrange, mais nous reproduisons les indications textuelles de la réclame Villecourt et compagnie.

Nous avons eu la curiosité de demander à deux députés pris au hasard, MM. Jobin, de Québec-est, et Delage, de Québec-comté, ce qu'ils pensaient de cette réclame. Tous deux nous ont répondu qu'ils en entendaient parler pour la première fois et qu'on s'était servi de leur nom sans autorisation. Il serait intéressant de savoir combien des prétendus patrons de l'entreprise sont dans le même cas.

Cela jetterait une nouvelle lumière sur les origines et la valeur de ce projet.

Omer Heroux.

LE FRANÇAIS

Dans les écoles bilingues du Manitoba

On a beaucoup parlé des écoles du Manitoba. Je me demande cependant s'ils sont nombreux les Canadiens-français de la province de Québec et d'ailleurs qui savent au juste la position exacte qu'on y fait à leurs compatriotes et à leurs coreligionnaires. Après le règlement de 1897, S. S. Léon XIII disait: "La loi que l'on a faite, dans un but de réparation, est défectueuse, imparfaite, insuffisante. C'est beaucoup plus que les catholiques demandent et qu'ils ont, personne n'en doute, le droit de demander." Ces paroles, dites au sujet de l'enseignement religieux, pourraient aussi bien s'appliquer à l'enseignement de notre langue.

On sait que l'Acte du Manitoba, adopté par le parlement fédéral en mai 1870, reconnaissait le français comme langue officielle au Manitoba. D'après la clause XXIII de cet Acte, on pourrait indifféremment se servir du français ou de l'anglais au parlement provincial et dans les cours de justice; les lois et autres documents publics devaient être publiés dans les deux langues. On sait aussi les garanties qui étaient accordées aux écoles séparées. Conformément à la clause XXII de l'Acte constitutionnel, le gouvernement provincial du Manitoba établissait, en 1871, des écoles séparées pour les catholiques, et des écoles séparées pour les protestants. Le Conseil général ou Bureau d'éducation se divisait en deux sections, catholique et protestante, chaque section réglant pour les écoles de sa croyance ce qui avait rapport à la religion et à la morale, et par conséquent au choix des maîtres, à celui des livres, à la discipline. Les Canadiens-français, formant la majorité catholique, avaient par là même la haute main sur ce qui concernait l'étude de leur langue.

Or, en 1890, de sa propre autorité, le gouvernement provincial du Manitoba enleva au français son titre de langue officielle, et remplaça les écoles séparées par des écoles neutres et anticatholiques. C'est vers le parlement fédéral que se tournèrent alors les victimes de l'injustice, pour en demander réparation.

En 1897, on leur donna enfin une prétendue loi réparatrice. Nous verrons dans un prochain article la part que cette loi a faite à l'enseignement religieux. Aujourd'hui nous nous occuperons de ce qui regarde le français.

D'abord, on n'a rien fait pour rendre au français son caractère de langue officielle. Cette langue, qui fut celle des découvreurs et des premiers civilisateurs de notre province, est considérée, pour les écoles et ailleurs, comme une étrangère, au même titre que le syrien, le chinois, le japonais, et tous les idiomes qui nous arrivent. Car voici ce que dit l'Acte des Ecoles du Manitoba: "Lorsque dix élèves, dans une école, parleront le français ou une autre langue autre que l'anglais comme langue maternelle, on donnera l'enseignement à ces élèves en français ou en telle autre langue, et en anglais, en suivant le système bilingue" (Acte des Ecoles du Manitoba, art. 224). On pourrait même dire que les Allemands, les Polonais et les autres étrangers ont une position meilleure que les Canadiens-français, puisque la majorité anglaise, moins préoccupée de leurs nationalités que de la nôtre, leur laisse plus de latitude dans le choix de leurs livres et leurs méthodes d'enseignement.

C'est dans les programmes d'examen et sur la liste des livres autorisés par le Bureau Consultatif qu'on voit la part respective faite à l'anglais et à la langue maternelle dans les écoles bilingues. Aucun instituteur, en effet, ne se servira, ni ne permettra qu'on se serve dans une école publique ou modèle, de livres d'écoles autres que ceux qui sont autorisés par le Bureau Consultatif (Advisory Board), et il ne sera payé aucune partie de l'impôt législatif aux écoles où des livres non autorisés seront en usage" (Acte, art. 225).

Pour ce qui concerne l'anglais, on ne voit, dans le programme des études, aucune exemption en faveur des élèves d'origine non anglaise. Pour le français, voici ce qu'a réglé le Bureau Consultatif.

Il y a quatre livres français sur la liste des livres de classe autorisés par ce Bureau. Ce sont le "Premier Livre de Lecture", Première Partie, le "Premier Livre de Lecture", Deuxième Partie, le "Second Livre de Lecture," et le "Livre de Lecture, Série Bilingue Française-Anglaise. Les trois premiers de ces ouvrages portent, en regard d'une traduction française plus ou moins heureuse, l'original anglais avec les mêmes gravures, dans une disposition à peu près identique. Le quatrième, introduit en 1903, est plus convenable. La partie française pourrait correspondre au "Deuxième Livre" de la série Montpetit; la partie anglaise est renvoyée à la fin du volume.

Comme le disait récemment un homme très mêlé aux questions d'éducation dans notre province, les trois premiers manuels semblent surtout destinés à enseigner l'anglais aux petits Canadiens-français. Au simple point de vue pédagogique, on aurait pu les admettre pour enseigner plus facilement l'anglais à des enfants qui n'en avaient encore rien entendu. Et ce sont là tous les livres français officiellement reconnus dans nos écoles publiques. Les Allemands sont un peu plus chanceux que nous, puisqu'on leur accorde six de ces livres de lecture. Il n'est pas question des autres nationalités.

On voit assez, par cette simple énumération de nos livres de classe que les langues maternelles non anglaises, dans l'esprit des auteurs de la loi, doivent rester matière d'étude très secondaire. C'est à peine si on leur accorde l'importance qu'on donne au dessin, à la musique vocale et à d'autres matières de ce genre. Les petits Canadiens-français sont supposés apprendre à "lire" leur langue, et c'est tout.

On ne voit pas comment ils pourraient apprendre à l'écrire. Tout ce qui exige une étude plus approfondie, grammaire, histoire, géographie, tenue des livres, est en anglais. On concevra facilement les dangers que court notre langue avec ce système. On se plaint parfois ici que les jeunes hommes d'affaires, sortis récemment des écoles bilingues, ont une prononciation marquée pour l'anglais; qui s'en étonnera? Plusieurs savent de leur langue juste ce qu'ils en ont appris au foyer et dans la rue, ils n'en sauront jamais davantage. Dans leurs rapports commerciaux, le terme anglais se présente sur leur langue ou sous leur plume bien plutôt que l'expression française, puisqu'ils font

toujours en dans l'oreille et sous les yeux l'anglais empiète toujours un peu, s'il devient exclusivement la langue des affaires. S'étonnera-t-on davantage d'entendre les directeurs du collège de Saint-Boniface se plaindre que les élèves français leur arrivent mal préparés à l'étude du latin? Pour leur apprendre à écrire le français d'une manière passable, ils doivent leur faire étudier la grammaire jusque dans les classes de littérature. Il est vrai qu'assez souvent la difficulté est tranchée par ce fait que nos jeunes compatriotes prennent la section anglaise de cours classique. C'est ainsi que près du tiers des élèves de cette section est d'origine canadienne-française. Si l'on songe maintenant que les enfants ainsi formés sont nos futurs instituteurs et institutrices, ne peut-on pas craindre un peu pour l'avenir du français dans notre province?

Il faut pourtant avouer, pour être juste, qu'en pratique nous avons certains adoucissements aux rigueurs de la loi. Si le Bureau Consultatif n'autorise pas d'autres livres que ceux mentionnés plus haut, il veut bien supposer toutefois que les Canadiens-français trouveront un moyen d'apprendre leur langue. C'est pourquoi on relève, dans le programme des études depuis 1905, un paragraphe spécial aux élèves de langue française. Pour l'admission aux études qui préparent aux diplômés, on exige la connaissance de la "Grammaire des Frères", page 1 à 83, et page 1 à 169 pour le diplôme de troisième classe. Pour le diplôme de deuxième classe, on demande la connaissance de la "Rhétorique" de Boylève, une composition en prose française, une étude littéraire et critique d'"Esther" et du "Voyage autour de ma Chambre".

Malgré des demandes répétées, le Bureau Consultatif a constamment refusé de faire cesser l'anomalie par laquelle il examine sur des livres qu'il n'autorise pas officiellement. La "Grammaire des Frères", la "Rhétorique" de Boylève ne sont pas sur la liste des livres de classe. Pendant quelque temps, il était même formellement défendu d'étudier ces auteurs aux heures d'enseignement ordinaire. De plus, l'étude de la grammaire française n'est supposée commencer que dans une classe élevée, la septième, où la minorité seulement des élèves peut se rendre, c'est-à-dire ceux qui veulent obtenir un diplôme.

Voilà la position légale du français dans nos écoles. Nos enfants n'ont donc le droit strict de l'apprendre à lire en français. Si, dans les hautes classes, ils apprennent davantage, c'est en vertu d'une tolérance qui peut cesser d'un jour à l'autre. Sous ce régime d'un bon vouloir toujours problématique, nous n'avons donc aucune garantie pour l'avenir, et nous avons bien des sujets de crainte. A côté de quelques personnes bien disposées, quel qui nous sont hostiles! A tout propos on nous rappelle la limite de nos droits. Dernièrement, un journal de Winnipeg nous avertissait qu'avant un an il aurait du changement dans nos écoles, et cette parole était une menace.

Il se poursuit actuellement contre la langue française et la religion catholique dans nos écoles, une véritable campagne de haine et d'espionnage. On a une crainte folle des empiétements possibles de la minorité. Dans une réunion pédagogique tenue récemment, le président de l'assemblée posa solennellement la question suivante: "To what extent can the foreign languages be taught in the bilingual schools according to law?" Dans quelle mesure la loi permet-elle d'enseigner les langues étrangères à celle du pays, dans les écoles bilingues? Et il invita le représentant canadien-français à répondre pour ce qui le concernait. Certes, ce n'était pas pour lui-même que ce personnage demandait l'information. On conçoit donc l'indignation de notre compatriote, dont la famille est dans la province depuis près d'un siècle, de se voir ainsi traité comme le représentant d'un peuple d'étrangers par un nouveau venu d'Ontario.

On pourrait citer bien des traits d'une pareille largeur d'esprit. Encore l'année dernière, dans une paroisse mixte, on avait dû engager un instituteur canadien-français, parce qu'il y avait plus de dix élèves parlant le français et désirant apprendre leur langue. Or, en hiver, par suite de mauvais temps et de maladie, on s'aperçut que pendant quelques jours le nombre de ces élèves était réduit à neuf. Aussitôt les commissaires (dont deux, sur trois, anglais) se réunissent et notifient à l'instituteur qu'il devra faire ses paquets. Heureusement, les parents, mis en éveil, portent le lendemain à quinze le nombre des élèves français. Des enfants s'imposèrent ainsi tous les jours, malgré les rigueurs de l'hiver manitobain, une marche de plusieurs milles pour sauver les droits de leur langue.

Plus récemment encore, un brave citoyen anglais et son épouse allèrent s'asseoir, un beau matin, sur les bancs d'une école dirigée par des Soeurs. Ils n'avaient pas d'enfants à l'école, mais ils n'aimaient pas le français et voulaient voir comment les choses se passaient. D'abord, on ne sut trop que faire de ces importuns, mais bientôt on

les mit simplement à la porte. Cette comédie eut son épilogue. A quel temps de là, l'inspecteur français reçut avis qu'un inspecteur anglais ferait une visite à l'école en question. On constata que personne n'avait à se plaindre. Voilà la tournure d'esprit de la grande majorité de nos concitoyens. Nous pourrions mentionner encore une autre ennemie de notre langue: c'est l'apathie de quelques-uns des nôtres. Puisque le français n'est pas obligatoire, il y a des parents qui en font assez facilement le sacrifice, leurs enfants ayant déjà tant de peine à apprendre ce qui leur sera utile. D'autres ne sont pas loin de penser que le français n'a pas besoin d'être étudié attendu que leurs enfants le parlent depuis qu'ils sont au monde.

C'est à stimuler ces négligents, à ménager les susceptibles, à modérer les ardents que se consomme l'énergie de ceux qui luttent pour la conservation du français au Manitoba. Si, au moins, nos cent vingt écoles bilingues étaient des pépinières où grandiraient de vrais Canadiens-français! Mais la génération qui fréquente ces écoles perd l'habitude et quelquefois l'estime de notre langue. Nous voyons ainsi s'engliser nos descendants parce que nos vainqueurs ne laissent pas aux vaincus la liberté d'élever leurs enfants comme ils l'entendent. Quelques-uns feraient voir le contraste qui existe entre cette conduite et les tirades qu'on prépare pour l'ange de la paix; je m'en abstiendrai pour aujourd'hui.

UN MANITOBAIN.

- Petit dictionnaire; - Consulter. - Demander à quelqu'un d'être de notre avis. - Sobriété. - Philosophie qui consiste à mépriser l'appétit des autres. - Aéronaute. - Particulier qui s'expose à sortir de sa sphère. - Tokal. - Vin de Hongrie rendant un peu fou. - Calicot. - Le roi des aunes. - Espérance. - Lettre de change tirée sur l'avenir. - Greffe. - Partie du tribunal qui s'occupe de jardinage. - Démenti. - Un soufflet en petite tenue.

Spécialement Recommandés
Vins de Messe
"SANCTUAIRE ET VATICAN"
Garantie strictement purs et approuvés par les Autorités Diocésaines.
COMME TONIQUE RECONSTITUANT
Nous garantissons la haute qualité et l'efficacité du
VIN BACCHUS OU QUINQUINA
SANS RIVAL
Demandez ces marques de choix à votre fournisseur.
LAPORTE, MARTIN & CIE., LIMITÉE,
Épiceries, Vins, Liqueurs en gros, Montréal
N'OUBLIEZ PAS que nous sommes maintenant dénommés dans nos NOUVEAUX MAGASINS, aux Nos 92 & 94 RUE ST-PAUL, (ancienne rue du Collège) à quelques portes de la rue McGill. MM. les marchands sont cordialement invités à venir visiter le nouvel établissement.

Le Spécifique
du Dr Mackay
Le seul remède sûr contre l'abus des liqueurs. Traitement absolument scientifique. Suivi sans perte de temps, chez soi.
Recommandé spécialement par le clergé
Approuvé par le gouvernement.
On peut consulter gratuitement le Dr MACKAY tous les jours: 33 Avenue Ste-Genève. Boîte de poste 184.
Docteur MACKAY, Québec.

LA BANQUE NATIONALE
(FONDÉE EN 1869)
NOUS PAYONS L'INTÉRÊT SUR LES DÉPÔTS QUATRE FOIS L'AN
Nos bureaux de la Basse-Ville, St-Roch, rue St-Jean et Lévis et toutes nos succursales acceptent des dépôts depuis \$1.00, et l'intérêt compte de la date du dépôt
Un bureau à PARIS, FRANCE est ouvert pour accommoder les voyageurs en Europe. Nos TAUX de change sont MODÉRÉS. Nous émettons des LETTRES DE CREDIT CIRCULAIRES et de "TRAVELLERS CHEQUES". Notre SYSTEME DE BANQUE sera CANADIEN.

Range d'Acier "Spécial"
Le Range en Acier "Spécial" est un des nouveaux patrons de la nouvelle saison, ce Range est fabriqué d'après nos spécifications, et inutile de dire, que nous avons réuni toutes les commodités modernes, ainsi que le fini qui est d'une grande beauté.
Nous offrons ce Range avec Réservoir, Réchaud, Thermomètre pour QUARANTE SEPT PIASTRES
N'ACHETEZ PAS AVANT DE VOIR CE RANGE
C. H. LEPAGE
127 RUE DU PONT, QUÉBEC
\$47.00
Ouvert tous les soirs jusqu'à 10 heures.

Diplôme d'Honneur à M. G. de Muller pour vin de Messe
SACRI PALAZZI APOSTOLICI
La Santità di Nostro Signore N. S. P. A. D.
volente darsi un attestato di Sua Santità Pontificia considerandoci
al Signor Giuseppe De Muller, Negoziante di Vini in Caragora di
benemerito degno di concedergli il titolo di
Fornitore di Sua Santità
sua facoltà d'innalzare sulla tavola lo stemma delle medesime
Santità Sua
Dal Vaticano li 10 Maggio 1907
Il Cardinale Prefetto dei S. S. A. A. A.
JULES BAILLARGEON
MARCHAND DE VINS
64, RUE SAINT-PIERRE, - - - QUÉBEC.
TÉLÉPHONE 929

LIBRAIRIE DU CLERGE

J. P. GARNEAU
IMPORTATEUR ET FABRICANT
D'ORDREMENTS STYLIS

6 rue de la Fabrique
5 rue St-Jean, H.-V.

NOUVEAUTÉS

- JEHOVAH ET SON PEUPLE
par le Rvd P. Berthe
2 volumes ..... 1.75
VIE DES SAINTS
Illustrés, 1 vol ..... .35
LA MÉDECINE AU
PRESBYTÈRE, 1 vol ..... .65
VIE DE LEON XIII,
1 volume ..... .25
LES PARABOLES ÉVANGELI-
QUES, expliquées par le R. P.
Lacouture, 2 volumes ..... 1.00
VIE GLORIEUSE DE N.-S. J.-
C. (suite des volumes précédents)
par le même, 1 volume
relié ..... .50
MEDITATIONS POUR LES
JEUNES FILLES, par l'abbé
Faige, 12 volumes ..... 2.00
ENCYCLIQUES DE SA SAINT-
TÉ PIE X, 2 volumes
reliés ..... .50

Images plouées en couleur
20c 25c 35c 50c et 75c
LE CENT

Palmes! Palmes!
GRANDES ET PETITES

PALMES!

Avant aux marchands de donner
leur commande immédiatement:
Quinzaine de Paques a
50c, 75c, \$1.00, \$1.35
Semaine Sainte a 25c
Cierge Paschal,
Bouquets d'Eglises,
Apprêts pour fleurs,
Papier de Sole.

J. A. Kirouac & Cie
Ancien poste Pruneau & Kirouac
34 rue de la Fabrique

M.A.O. Pruneau

Ci-devant de la Société Pruneau & Kirouac, ouvrira au
1er mai prochain un nouvel
établissement dans le même
genre d'affaires.

AU No 60, RUE ST-JEAN
près la côte du Palais, poste
occupé maintenant par M.
Deschênes, encauteur. D'ici-là
les personnes ayant affaire à
lui voudront bien s'adresser

AU No 34 RUE GOUILLARD
ou par téléphone No 1488

SOUVENIRS INTIMES

(Fragment)

Le classique Walter Lannan, s'inclinant avec solennité, me dit, de son ton toujours un peu mystérieux:
— His Honour the Lieutenant-Governor would like to see you, Sir.
Je me rendis aussitôt au bureau de Son Excellence.
J'avais accompagné le lieutenant-gouverneur et son premier ministre dans un "tour du Saguenay", la semaine précédente, et pas une seule fois pendant ce beau voyage les yeux de ce personnage compliqué qu'était M. Chapleau n'avaient eu les "rédets d'acier" dont parle l'un des biographes du grand tribun. Ce jour-là encore, le lieutenant-gouverneur fut charmant.
Il me dit qu'un prince russe était arrivé au Château Frontenac, et il ajouta qu'il était important qu'on lui fit les honneurs de Québec d'une façon exceptionnelle.—C'est, continua-t-il, un personnage considérable, un ancien gouverneur du Caucase, je crois... Lord Aberdeen m'informe qu'il est spécialement recommandé par le "Foreign Office". Au reste je vais vous lire ce que m'écrivit le gouverneur-général.

J'appris alors que le prince Grégoire Galitzin, sénateur, conseiller de Sa Majesté l'empereur de Russie, était venu en Amérique, et spécialement au Canada, pour y étudier deux questions, dont l'une m'intéressait vivement et intéressa aujourd'hui plus d'un des lecteurs de l' "Action Sociale".

Le lieutenant-gouverneur me pria ensuite—se grandeur l'attachant au rivage—d'aller voir le prince et de lui demander quand et où il pourrait le rencontrer.
Je me rendis au Château, où je fis la connaissance d'un homme de haute stature, fortement charpenté, un peu chauve, rond de manières, très "bon prince". Il m'invita à déjeuner et me dit son intention d'aller rendre ses devoirs à Son Excellence le lieutenant-gouverneur dans l'après-midi.

A huit jours d'intervalle, j'allais donc recommencer le voyage du Saguenay, mais cette fois en faisant un long circuit par le Lac St-Jean.

La belle matinée que celle du 24 juillet 1894! Il y avait ce jour-là de l'allégresse dans l'atmosphère. Je trouvais le prince à la gare du chemin de fer du Lac St-Jean, occupé à examiner une pancarte colorée où était représenté un splendide ouananiche en train de happer un hameçon dissimulé sous une mouche artificielle. Tout après se tenait un groupe de pêcheurs américains en destination de la Grande Décharge, armés de perches de lignes "modern style", comme on dit à Paris...

—C'est la journée des dupes, me dit le prince; ce poisson est dupé par la fausse mouche, et les pêcheurs sont dupés par cette image; il n'y a que sur la table d'une salle à dîner que l'on est certain de trouver du poisson.

Une poignée de main à M. Scott et nous voilà partis!
Mon rôle de cicerone commençait. L'ami du czar de toutes les Russies prit place dans la "Grande Hermine", découvrit le Canada sans trop s'étonner, fonda Québec, traversa les Laurentides et se rendit à la Baie d'Hud-

son à la suite d'Iberville. Plus que cela, il assista en témoin convaincu à la formation des terrains archaïques et même à l'épouvantable cataclysme par Dumais inventé et par Bules raconté.
Lorsque nous arrivâmes à Chambord, vers cinq heures de l'après-midi, le disque incliné du soleil lançait des rayons obliques produisant les plus délicieux effets d'ombre et de lumière sur tout le paysage.

Le lac St-Jean fut découvert par le Père Jean DeQuen, jésuite, le 15 juillet 1647. Le missionnaire déclara lui-même être le premier blanc qui ait pénétré dans cette région. En arrivant à l'embouchure de la "Kouchepégnan" (la moderne Belle-Rivière), il aperçut, sur la rive du lac, un grand croix de bois que les sauvages indigènes y avait érigée. Ces sauvages—non chrétiens—avaient vu une croix semblable à la mission de Tadoussac, dans leurs voyages aux rives du St-Laurent, et, par esprit d'imitation, ils avaient eux-mêmes construit une reproduction du signe auguste de notre rédemption. Cela réjouit le cœur du bon missionnaire, qui augura de ce fait beaucoup de bien pour le pays. La "Relation" ajoute que le Père donna le nom de son patron—Saint-Jean—à cette belle nappe d'eau que les indigènes appelaient "lac plat", lac peu profond, "Piacouagnami".

Revenons à notre Moscovite.
Le prince s'informa du prix des terres, de la nature du sol, et de tout ce qui se rattache à la colonisation, et couvrit son carnet de notes qu'il compléta plus tard au département des Terres de la Couronne. Il avait fait la moue sur les petites billots qui avait vu frotter sur les petites rivières et les petits lacs que longe le chemin de fer, mais il salua d'un geste admiratif la belle chute de la Oulatchouane,—"la blancheur qui remue".

Le grand hôtel de Roberval, où nous descendîmes, était rempli de voyageurs, presque tous Américains. En apprenant que l'un des passagers du "char païsa" était un prince fraîchement arrivé de Saint-Petersbourg, on crut que ce personnage était un parent de l'empereur de Russie. J'expliquai à l'un des étrangers que me questionna à ce sujet, que les membres de la famille du czar portent le titre de grand-duc (ou grand-duc), et que les princes, les comtes et les barons forment la noblesse ordinaire de l'empire.

A table d'hôte, mon commensal européen voulut goûter du fruit le plus renommé de la région: les myrtilles, ou aïrelles, ce que nous, Canadiens, nous appelons "bluets", du même nom que cette petite fleur bleue qui, en France, croît dans les champs de blé.

Le lendemain, il fallut visiter les fermes, entrer dans les maisons des cultivateurs, faire parler les hommes, les femmes et les enfants. Partout nous fûmes reçus avec une politesse souriante dont je fus très fier.

Nous partîmes pour St-Prime en passant par le Cran des Sauvages, et je me mis, à mon tour, à poser des questions à mon interlocuteur. Les sénateurs remplissent les fonctions de juges en Russie; le prince me parla de la loi russe relative aux successions ou héritages, et me fit connaître une législation qui me parut pleine de sagesse. Je me sentais devenir rusophile. Avec cela que le prince était aux trois quarts catholique, et que, à chaque église qui se trouvait sur notre route, il s'arrêtait pour faire un acte d'adoration devant le Saint-Sacrement. Il faisait son signe de croix à la grecque, de droite à gauche, et non, comme nous, de gauche à droite. Il me dit qu'une de ses

proches parentes était religieuse catholique; quant aux choses de l'église russe, il n'en parlait pas.
Il visita avec intérêt la fromagerie du village de Saint-Prime, questionna le fabricant sur une foule de choses, goûta au lait coagulé, prit note du nom—nouveau pour lui—"petits goretis" donné à de tout jeunes représentants de la race soyeuse, puis se leva pour prendre congé. —Fumez donc! dit le fabricant. —Merci, je ne fume pas, répondit le prince.

Nous sortîmes, et, dans un court aparté, j'expliquai au visiteur étranger qu'il, chez le populaire, "fumez donc" voulait dire: "restez donc à causer; prolongez donc votre visite." Les Canadiens de la campagne fument presque toujours en conversant: de là cette expression: "fumez donc, pour: "ne vous en allez donc pas." —Il parait que l'on appelle ici les femmes "des créatures," dit le prince. Vous ne m'avez pas encore fait voir de créatures. Vous oubliez que je suis célibataire.

Une vieille femme se tenait dans une fenêtre du voisinage.—En voici justement une, répondis-je, que nous pouvons aller voir sans nous compromettre.

Accompagné du fabricant de fromage, nous entrâmes dans la maison où se trouvait la "créature", et là j'assistai à une transformation... En présence de la vieille septuagénaire, l'ancien gouverneur à la main de fer devenait "le prince charmant!"

—Comment vous portez-vous, Madame? —Pas trop bien; à mon âge—soixante et quinze ans—on a bien des misères...

—Et bien, Madame, consolez-vous: cela se passera. Ma bonne vieille amie Madame X, qui a aujourd'hui quatre-vingt-sept ans, était très incommodée à votre âge; elle ne souffrait plus du tout maintenant. Et la marquise Z.—une Française comme vous—à maintenant quatre-vingt-dix ans, et a vu disparaître tous les rhumatismes dont elle souffrait à soixante-quinze. Et je puis en dire autant d'une mienne cousine qui a bien ses quatre-vingt-douze ans révolus.

A mesure que le prince parlait ainsi de personnes plus âgées qu'elle, la pauvre vieille se sentait rajeunir. Elle finit par dire:—Je ne me porte pas trop mal pour mon âge.

Le bruit d'une machine à coudre se faisait entendre dans une pièce voisine.—Mais, dit le prince, je ne croyais pas qu'il y eût un chemin de fer dans cette localité... Quel est ce bruit?

—C'est le bruit d'une machine à coudre, ce que nous appelons ici "un moulin à coudre".

—Un moulin?... —Je sais que dans les pays européens de langue française, le mot "moulin" est ordinairement inséparable de l'idée de meunerie. Il n'en était pas ainsi autrefois. Au dix-septième siècle, on disait en France "moulin à scie" pour "scierie", et si alors on ne disait pas "moulin à coudre", c'est que la "silencieuse" n'était pas encore inventée.

—Très bien; mais n'y aurait-il pas moyen de voir la meunière? —La meunière?... Ah! mon prince, répliquai-je, nous ne pouvons pas la loger jusque là. Nous disons bien "moulin à coudre", mais la personne qui fait marcher ce moulin n'est pas une meunière: c'est tout bonnement une couturière.

On appela la couturière: une jolie "créature" d'une vingtaine d'années, d'un extérieur sympathique, mise proprement, mais sans recherche. Elle se présenta avec un air modeste, exempt de toute gaucherie, qui faisait plaisir à voir.

La conversation se prolongea, agréable, intéressante; puis le prince s'étant levé pour partir, une même parole, une même formule s'échap-

pa de trois bouches à la fois: l'aleu- le, le fabricant, la couturière, s'écrièrent simultanément: —Fumez donc!... ERNEST GAGNON.

NOUVEAUX BUREAUX ET ENTREPOTS

De la Maison Laporte, Martin & Cie, Ltée, Montreal

Ce que nous publions des nouveaux Bureaux et Entrepôts de la Maison Laporte, Martin & Cie, Ltée, ne donne qu'une idée bien imparfaite de la grandeur de cet immense établissement situé aux numéros 562 à 568 de la rue St-Paul, à quelques portes à l'ouest de la rue McGill, ancienne rue du Collège. La bâtisse, en pierre et briques solides, a sept étages. La façade a 70 pieds de large par 115 pieds de profondeur. La charpente est en acier; les planchers ont été établis pour recevoir une charge de 400 livres au pied carré. Trois puissants ascenseurs marchant à l'électricité et un monte-charges à bras desservent les sept étages. Tout l'édifice est protégé supérieurement contre le feu au moyen d'un système de "sprinklers" très ingénieux correspondant avec un réservoir d'une capacité de 20,000 gallons. L'extérieur est protégé par un rideau d'eau (Water Curtain). Ajoutez à cette protection complète par elle-même, la facilité d'accès de cet entrepôt par quatre rues, une douzaine de portes pour l'expédition et la réception des marchandises, et vous aurez une idée de l'importance de la nouvelle maison. Mais pour en juger, rien ne vaudra une visite de l'établissement dont tous les services ont été "modernisés" dans toute l'acceptation du mot. Les bureaux, salle d'échantillons, bureau d'expédition sont installés avec un goût sobre et une entente parfaite des exigences d'un commerce des plus importants. L'éclairage au moyen d'immenses bales vitrées est grandiose, et par les jours les plus sombres on aura rarement recours à la lumière artificielle de l'électricité et du gaz qui est partout à portée de la main. La ventilation est fort bien comprise et l'installation téléphonique qui relie tous les services au bureau central est faite en vue de l'expédition des affaires. On a adopté, pour le chauffage, le système de chauffage à la vapeur à basse pression et les différents magasins, suivant la nature des marchandises qu'ils abritent, reçoivent la température voulue. Caves, magasins, entrepôts en douane, sont largement installés, du haut en bas et toujours en vue d'un service rapide et expéditif; c'est bien là la maison de commerce idéale dont la conception fait honneur aux chefs de la maison et dont l'exécution vaudra assurément des félicitations à l'architecte et aux constructeurs.

La Maison Laporte, Martin & Cie a été fondée en 1870 par M. Hormidas Laporte qui, aujourd'hui encore, préside aux destinées de cette puissante entreprise.

L'UNION ST-JOSEPH DU CANADA

Le Conseil St-Sauveur de cette société tiendra son assemblée mensuelle jeudi le 19 du courant à 8 hrs du soir à la Bourse du Travail.

J. B. DISSEAUULT, Sec. financier.

A L'ANTAGEUX POSTE DE COMMERCE A LOUER

Le premier étage de l'édifice de la Chambre de Commerce, coin des rues Dalhousie et St-Paul, tel qu'occupé actuellement par la succursale de la maison J. B. Rolland & Fils, est à louer à partir du 1er mai prochain.

C'est l'un des meilleurs postes de commerce de la Basse-Ville.

Peut être aussi converti en bureaux. S'adresser au Secrétaire de la Chambre de Commerce.

La Caisse d'Economie de Notre-Dame de Quebec BANQUE D'ÉPARGNES

Haute-Ville (Bureau-Chef) 21 rue St-Jean, en face de la Côte du Palais
St-Roch ..... 73, rue Saint-Joseph
St-Sauveur ..... 801, rue Saint-Valer
St-Jean-Baptiste ..... Coin des rues Claire Fontaine et Saint-Jean
Haute-Ville ..... Coin Côte Lamontagne et rue Saint-Pierre
Lévis ..... 108, rue Commerciale.

Les Succursales de St-Roch, St-Sauveur et St-Jean-Baptiste sont ouvertes tous les samedis et lundis, le soir, de 7 hrs à 8.30 hrs.

Intérêt accordé du jour même du dépôt et sur la balance de chaque jour

MARIER & TREMBLAY

PEINTRES DÉCORATEURS & DOREURS

COTE DES RUES DESFOSSÉS ET DU PONT QUEBEC

Tapisseries, Peintures, Imitation, Dorure, Etc.

SPECIALITÉ: DÉCORATION INTÉRIEURE D'ÉGLISES
Grand Depot de Plâtre Gypse et Plâtre, Vitres Ornementales et de Couloirs.

GROS ET DÉTAIL
Téléphone 2162

GIGNAC, BELAND & CIE

MANUFACTURIERS - MARCHANDS DE BOIS

Spécia- MOULURE, SCIAGE,
lité: DECOUPE et TOURNAGE

Nous faisons sur commande les COMPTOIRS, STANDS DE BAR, Etc., Etc
Voie d'évitement du C. P. R. Sacherie moderne

42-68, RUE LALEMENT, - - ST-ROCH.
TÉLÉPHONE 2050

Une attention toute spéciale aux Commandes par la Poste.

THÉO. LECLERC

AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE

Sur la Vie, Le Feu, Plate Glass, Accidents Et Garantie.

BUREAU: 240 rue St-Joseph
Telephone: Bureau 3725
Rov. 2162

GRANDE VENTE DE THE

AVEC PRÉSENTS
Une Vente Vraiment Extraordinaire.
Nous Faisons Un Grand Sacrifice.

Avec une livre de Thé de choix, ou de Café, à 35 cts, nous donnons UN BEAU COUTEAU de table en argent. Profitez de cette Grande Vente à Réduction pour faire une provision de Thé pour votre hiver.

ECHANTILLONS SUR DEMANDE AU MAGASIN DE THÉ
J. B. ROUSSEAU, 228 RUE ST-JOSEPH
214 RUE ST-JEAN
TÉLÉPHONE 2519

CONSIDÉRATIONS SUR LES TROUBLES DE 1870

Chaque génération, a dit un auteur, porte en elle-même son avenir et son histoire.

Ce langage peut paraître excessif, si on prétend l'employer en principe absolu et en conclure que le tempérament propre et traditionnel d'un peuple, entraîne fatalement, comme par une poussée irrésistible, les intelligences ou enchaînent les volontés. Ces dispositions natives peuvent bien déterminer des tendances générales, mais une nation peut toujours se ressaisir, résister à cet emportement et orienter sa marche vers un autre idéal.

Il convient toutefois de tenir compte de ces considérations, quand il s'agit de doter un pays d'une constitution nouvelle, si l'on veut que cette constitution soit appropriée et durable. Ce n'est pas en un jour, qu'on substitue dans les habitudes, un système nouveau d'institutions, pas plus qu'on ne fabrique l'âme d'un peuple par un texte législatif ou une ordonnance royale. D'ordinaire, les législateurs prudents et sages ménagent les traditions sociales, par un achèvement successif de lois provisoires qui préparent le moule définitif et finissent par s'appliquer sur les traits vivants du peuple auquel elles sont destinées.

Une société éprouve des crises con-

ou se trouvent en germe les causes des futurs événements. Le lecteur attentif saisit mieux de cette façon ce que Bossuet appelle si bien "l'enchaînement des affaires humaines".

Après la conquête, l'ouest cessa à peu près d'être visité par les blancs. Les forts érigés par Laverendrye et ses successeurs, furent abandonnés et ne tardèrent pas à tomber en ruine, quand ils ne furent pas incendiés par l'incurie ou la malice des sauvages. Ces derniers reprirent la route de la Baie d'Hudson. La richesse des fourrures de l'ouest, ne tarda pas cependant, à attirer les convoitises des traitiers.

Thomas Curry fut le premier à battre la marche et s'aventura en 1770 jusqu'au lac Bourbon. Finlay le suivit l'année suivante et poussa jusqu'au fort "La Corne". Joseph Froblisher plus hardi que ses deux devanciers, atteignit la rivière Churchill en 1772 et intercepta la flotte des canots sauvages qui se rendaient aux postes de la compagnie.

Ce dernier voyage eut un grand retentissement et fut la cause d'événements considérables. Il détermina l'entrée de la compagnie de la Baie d'Hudson dans le pays et la formation de la compagnie du Nord-Ouest.

La compagnie de la Baie d'Hudson se sentit frappée au cœur. On lui coupait les vivres. La traite désolante, elle le comprit, allait se faire dans l'intérieur, au lieu de se porter au littoral de la mer. Elle fut donc forcée de s'avancer vers le Sud.

Deux ans après (1774) elle envoyait Samuel Hearne fonder un poste au lac Cumberland. C'était le premier qu'elle établissait dans le pays.

Jusqu'alors elle était, pour ainsi dire, demeurée étrangère à nos prairies. De ce jour, elle entra en scène pour disputer les fourrures aux traitiers.

Le sol de l'or fit oublier aux commerçants de fourrure les lois de la morale. Pour s'enrichir, ils firent appel à l'entraînement malheureux des autochtones pour les boissons enivrantes. La traite se fit alors sur des barils de rhum, avec les rixes, les désordres, les orgies et parfois les pertes de vie que la fureur du vin produit si souvent. Ces tristes excès allumèrent la colère des sauvages qui résolurent d'exterminer les blancs.

La petite vérole arriva juste à temps pour conjurer l'orage et arrêter les sauvages dans l'exécution de leurs projets.

Les blancs comprirent que pour poursuivre leur entreprise avec succès et scouter la concurrence de leur puissante rivale, il leur fallait absolument s'entendre et s'unir. Ce fut cette pensée qui en 1784 donna lieu à l'organisation de la compagnie du Nord-Ouest.

Les deux compagnies se trouvèrent en présence et entrèrent dans l'arène, à la chasse du "pelu". Elles construisaient partout dans l'Ouest des forts où leurs serveurs hivernaient. Précédemment les traitiers n'avaient fait que passer dans le pays. Il fallait remonter à l'époque

des découvreurs Français pour y trouver des hivernants, sauf de rares exceptions.

Désormais les employés à gage, pour des termes de trois ans, résidèrent en permanence. La plus grande nombre d'entre eux avaient été recrutés dans les districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières. Plusieurs s'unirent aux femmes du pays et devinrent ainsi les souches des familles Métisses.

La guerre de corsaire que se livraient les deux compagnies se termina en 1821.

La compagnie de la Baie d'Hudson demeura maîtresse de la situation et absorba sa rivale.

On peut dire que depuis cette date, jusqu'en 1870, elle gouverna le pays, en vertu de sa chartre, sans opposition sérieuse. Elle était Seigneurie Supérieure de cette immense région.

A tous les ans, les facteurs en chef, qui étaient de petits Pacha dans le territoire qui leur était assigné, se réunissaient en conseil présidé par le gouverneur en chef. Ces assises solennelles où se discutaient les affaires les plus importantes de l'Ouest et les questions d'administration de la compagnie, se tenaient le plus souvent à Norway House.

La cessation des rivalités amena le renvoi d'un nombre considérable d'employés devenus inutiles. Naguère les deux compagnies obligées de se disputer chaque peu, avaient à leur solde des enrégimés qui se rendaient sur le territoire de chaque année de s'assurer des fourrures. Ces

précautions n'avaient plus leur raison d'être, du jour où les seuls postes de traite, étaient ceux de la compagnie de la Baie d'Hudson. A quel bon courir après les sauvages puisqu'ils étaient forcément obligés d'aller à elle. Ces employés, en quittant le service de la compagnie s'établirent sur les bords de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine et donnèrent naissance à nos premières paroisses françaises. Le développement de cette colonie obligea la compagnie de lui donner une forme de gouvernement moins rudimentaire que celle d'un facteur en chef.

En 1825 le gouverneur Simpson érigea, tout le territoire compris dans un rayon de 60 milles autour du fort Garry, en district sous la direction d'un conseil spécial avec pouvoir législatif, exécutif et judiciaire. Des magistrats furent nommés pour rendre la justice, ainsi que des officiers de douane, des grands vagers, un arpenteur, etc.

Les membres de ce conseil étaient désignés par le bureau de direction de la compagnie siégeant à Londres: en sorte que ce nouveau corps était sous sa dépendance immédiate. Le choix des conseillers fut cependant exercé avec discernement et discrétion. La compagnie y appela les hommes qui par leur position, leur influence et l'honorabilité de leur caractère, s'imposaient naturellement à la confiance et au respect du public.

Pendant les trente-cinq années d'existence de cette organisation po-

litique, la compagnie s'efforça de gouverner avec justice et de traiter avec les égards voulus, la population qui lui était soumise. Cette institution patriarcale, eut le bon esprit d'adopter peu d'ordonnances et de laisser au bon sens pratique et à l'équité naturelle, de régler les cas non prévus.

La bonne entente et l'harmonie régnèrent entre les colons de langue française et anglaise et on peut dire en thèse générale que ce peuple était heureux.

Sans doute le bonheur parfait ne se trouvait pas plus sur ce coin de terre qu'ailleurs. Le paradis perdu s'était fermé pour toujours et les fils d'Adam traînaient après eux, sous tous les cieux, le triste bagage de leurs misères; mais en somme on y gôta une grande somme des joies éphémères de ce bas-monde. On ne saurait exiger davantage. A certaines heures toutefois, il faut bien l'avouer, des fermentations d'agitation se firent jour et troublèrent un instant la paix de la colonie. La compagnie eut le tort d'insister sur le droit qu'elle prétendait posséder au monopole de la traite. Elle n'entendait pas badiner sur ce point. Elle s'arrogeait non seulement le privilège exclusif d'acheter et de vendre les pelleteries, mais elle ne permettait pas même à qui que ce soit de se couvrir de fourrure. Cette prétention, dans un pays où l'hiver est si rigoureux, était excessive, exorbitante et déraisonnable.

L. A. Prud'homme. (A suivre)

LE COURRIER DE LA PROVINCE

AU RAYON DE L'OPTIQUE
La fatigue habituelle des yeux est un état dangereux. Si vous en êtes atteint venez voir notre opticien, M. E. J. P. Massicotte. Examen de la vue gratis.

LA COMPAGNIE PAQUET
DIVISION DU DÉTAIL
157, RUE SAINT-JOSEPH - QUÉBEC

Recueil de Musique "Star Dance"
Le rayon de la musique vous offre vendredi le recueil "Star Dance", prix des éditions 75c; en vente vendredi 85c.

LISTE DES Bons Marchés de Vendredi

VENTE DE SOLDE DE CHAPEAUX DE DAMES
VALANT \$4.50 à \$10.00 POUR 99c
Vendredi nous vendrons la balance de notre as-sortiment de chapeaux d'automne et d'hiver. Il y a trente chapeaux en tout. Le tissu en est soie et velours. Les patrons et les coloris en sont magnifiques.

PARAPLUIES pour DAMES
Parapluies pour dames, en serge surah noire, poignée en os brun, tige d'acier, couverture de noir durable, prix régulier 75c chacun; bon marché de vendredi... 49c

JUPES pour DAMES
Jupes en étoffe pour dames, de couleurs oxford bleu-marin ou brun mélangé, à remplis sur les côtés, unies ou à courroies et rangées de galon au bas, prix régulier \$4.25; bon marché de vendredi... \$3.49

CORSETS pour DAMES
Corsets en ouïll ou jean, pour dames, de couleur blanche ou grise, taillés de biais ou droit, c'est la balance qui nous reste après une vente extraordinaire, points 18 à 28; bon marché de vendredi... 39c

MATINÉES pour DAMES
Matinées en alpaca, flanelle ou cachemire, de couleur bleu-marin brune ou rouge, devant et dos à remplis, ces matinées sont très à la mode, prix régulier \$1.50 à \$2.50; bon marché de vendredi... 79c

MATINÉES pour DAMES
Matinées en belle qualité de percale, points 32 à 42, fond blanc et correaux d'ardoise; devant, dos et manches à remplis, prix régulier 65c chacune; bon marché de vendredi... 49c

MATINÉES pour DAMES
Matinées de linon blanc, devant à panneaux de broderie et insertions de dentelle Valenciennes entre les panneaux, remplis sur les côtés, au dos et aux manches, toutes grandes, prix régulier \$1.50; bon marché de vendredi... 99c

TABLIERS pour DAMES
Grands tabliers en percale, de couleur bleu-marin, ciel ou rose, boutonnant dans le dos, ajustés à la ceinture, volant sur bas, prix régulier 65c chacun; bon marché de vendredi... 45c

TABLIERS pour DAMES
Tabliers en toile de Hollande demi-blanchie, à remplis à la ceinture, très larges, ourlet de 4 pouces au bas, poche sur le côté, prix régulier 50c pièce; bon marché de vendredi... 33c

TABLIERS pour DAMES
Tabliers de toile demi-blanchie, très grands, feston plissé au bas, poche de côté, longs rubans à la ceinture, valeur splendide au prix régulier 45c chacun; bon marché de vendredi... 33c

TABLIERS pour DAMES
Tabliers de cuisine en toile blanche, très grands, large bande à la ceinture, poche sur le côté, c'est le meilleur tablier du genre au Canada, prix régulier 50c chacun; bon marché de vendredi 27c

TABLIERS pour DAMES
Tabliers en toile de Hollande blanche, très grands, à remplis sur bande, bonne qualité, prix régulier 30c pièce; réduits spécialement pour vente rapide; bon marché de vendredi... 21c

TABLIERS pour DAMES
Tabliers en toile de Hollande blanche, à remplis à la bande de la ceinture, très grands, large ourlet au bas, de qualité utile, grix régulier 27c chacun; bon marché de vendredi... 17c

TABLIERS pour ENFANTS
Tabliers en grosse toile, pour enfants de 1, 2 et 3 ans, à empècement, garnis de courroies de toile blanche, prix régulier 35c pièce; bon marché de vendredi... 23c

TABLIERS pour BÉBÉS
Tabliers en toile de Hollande demi-blanchie, pour bébés de 1, 2 et 3 ans, corsage à remplis, garnis de toile au col, au feston et haut des épaules, sur le devant et à la jupe; bon marché de vendredi... 27c

JUPONS pour DAMES
Jupons en satinette noire, pour dames, points 38, 40 et 42, volant profond, plissé, à remplis et courroies, festonnés au bas, prix régulier 90c chacun; bon marché de vendredi... 69c

TOILE à NAPPES
Toile damassée blanche à nappes, en coupons de 1 à 1 1/2 verge, valeur extra à nos prix régulier 49c à 75c la verge; bon marché de vendredi, la verge... 22c

TOILE à DRAPS
Toile unie blanche à draps, 72 pouces de large, vous ne pouvez trouver cette qualité ailleurs, prix régulier 85c la verge; bon marché de vendredi, la verge... 69c

COUVERTURES BLANCHES
Seulement 30 paires de couvertures en laine blanche pure, grandeur 64x78 pouces, fini doux, bords roses, prix régulier \$4.50 la paire; bon marché de vendredi, la paire... \$3.39

SAVON CASTILLE
Savon de castille, blanc, en briques de 3 lbs, contenant 50% d'huile, prix régulier 30c la brique de 3 lbs; bon marché de vendredi... 22c

BONS PARFUMS
Parfums variés, en boîtes fantaisie doublées de soie, prix régulier 75c chacune; bon marché de vendredi... 39c

PORTEPEUILLES
Nouveaux porte-peuilles en bon ne qualité de cuir noir, très utiles pour mettre les billets de banque, prix régulier 50c chacun; bon marché de vendredi... 29c

VITRINE DE SALON
Vitrine de salon en acajou, très bien polie grande glace ronde ou découpée, prix régulier \$10.75; bon marché de vendredi... \$8.00

LITS DE FER
Lits en fer émaillés blanc, très grands, montant recourbé de 1 1/2 pouce, prix régulier \$22.50; bon marché de vendredi... \$17.00

LITS pour ENFANTS
Lits de fer émaillés blanc, pour enfants, sommier en fil métallique tissé, boules de cuivre, bonne qualité, prix régulier \$5.50; bon marché de vendredi... \$4.90

Comté d'Arthabaska

STE-HELENE DE CHESTER
Le 13 du courant, M. Norbert Lafond, père de notre curé, est parti pour une quinzaine de jours chez des parents de St-Grégoire, La Bale du Febvre, St-Elphège et Drummondville. Nos souhaits de bon voyage l'accompagne.

Le 13 du courant, M. le Dr. J. E. Lafarge est allé à Québec en voyage d'affaires.

Le 22 février dernier, est décédé en notre paroisse, M. Noé Caron, époux de Léonie Blanchette. Le service funèbre a été chanté par M. l'abbé C. Lafond, notre curé. Le défunt laisse pour pleurer sa perte, une épouse, une fille et plusieurs frères. Nos condoléances à la famille éplorée.

Comté de Beauce

ST-JOSEPH

M. le Dr. Rodolphe L. Auger, de St-Joseph de Beauce, a le plaisir de faire part à ses parents et amis de la naissance d'un fils.

Dans quelques jours nos érablières seront envahies par les fabricants de sucre. Etant donné la mauvaise impression créée dans tout le pays sur le compte des cultivateurs canadiens, il faut, cette année et dans l'avenir, livrer sur le marché que du sucre pur; pas de cassonade, de grâca, et pas de brique, surtout!

ST-ZACHARIE

IV

(Suite)

Les récoltes de sucre, de céréales, de grains, de foin, viennent rémunérer les travailleurs de leurs pénibles travaux. St-Zacharie, commence à prendre place, dans la catégorie des paroisses, non-seulement riches en espérances mais en résultats pratiques. Il s'agit bientôt de l'organisation régulière de la paroisse, canoniquement, et civilement. Le curé résident après avoir sondé les dispositions de ses colons paroissiens, dresse une requête de la grande majorité des francs-tenanciers, résidents et non-résidents, et nous ne croyons mieux intéresser les lecteurs qu'en leur donnant l'avantage de relire ces deux documents, l'un canonique émané de l'autorité religieuse et l'autre de l'autorité civile, tous deux combiant les vœux des paroissiens. En effet, tel comme dans tous les jeunes centres de colonisation, le jour vendra, peut-être bientôt, où l'humble et modeste chapelle, cèdera sa place, à un plus vaste temple, plus digne du Créateur et capable de contenir sous son toit les fidèles que les murs de la chapelle ne pourront plus renfermer.

Erection canonique

Elzéar Alexandre Taschereau, cardinal prêtre de la Sainte Eglise Romaine, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, archevêque de Québec.

A tous ceux qui les présentes verront, savoir faisons que vu 1o. La requête, en date du quatorzième jour de février dernier (1888) à nous présentée au nom et de la part de la majorité des francs-tenanciers d'une partie ci-après désignée du canton de Metgermette-Nord, comté et district de Beauce, la dite requête demandant l'érection du dit territoire en paroisse, pour les raisons y énoncées;

2o. Notre commission en date du 16 février dernier (1888) chargeant M. l'abbé Bernard Bernier, curé de St-Georges, de se transporter sur les lieux, après avis préalable, de vérifier les allégations de la dite requête et d'en dresser un procès verbal "de commodo et incommodo";

3o. Le certificat signé du sieur David Allen, d'un avis lu publiquement et affiché, dimanche le 25 février et dimanche le 4 mars présent, à l'issue du service divin du matin, à la porte de la chapelle de St-Zacharie, le dit avis convoquant les intéressés, pour ou contre la dite requête, à une assemblée, pour le jeudi, huitième jour du présent mois de mars, à dix heures du matin, après de la chapelle de Metgermette-Nord.

4o. Le procès verbal "de commodo et incommodo" du dit abbé Bernard Bernier en date du huitième jour du présent mois de mars, constatant et vérifiant dans toutes leurs parties les faits énoncés dans la dite requête.

En conséquence, Nous avons érigé et érigeons, par les présentes en titre de cure et de paroisse, sous l'invocation de "Saint Zacharie", dont la fête se célèbre le quinzième jour de mars, la susdite partie du canton de Metgermette-Nord comprenant une étendue de territoire d'environ dix milles de front, sur environ neuf milles de profondeur, bornée comme suit, savoir:

Vers le nord-ouest par le canton de Watford et par la ligne de séparation entre les rangs 19 et 11 du canton de Metgermette-Nord, vers le nord-est par le canton de Langevin, vers l'est par la rivière St-Jean qui sépare le Canada des Etats-Unis; vers le sud-est par la ligne de séparation entre les rangs 1 et 11 du dit canton de Metgermette-Nord; vers le sud-ouest par le canton de Linière.

Et nous avons enregistré 4 naissances durant la dernière quinzaine. Ça va bien.

Comté de Champlain
ST-ADELPHÉ
M. l'abbé A. Lamy, curé de cette paroisse, est absent pour quelques jours pour assister à la conférence ecclésiastique qui a lieu à St-Tite, en même temps que les Quarante-Heures.

On commencera la semaine prochaine, la construction des galeries dans l'église de cette paroisse, afin d'augmenter le nombre des bancs devenus trop rares pour les besoins de la paroisse. Il est question de bâtir au printemps, dans le village, une école modèle d'après les plans et devis du gouvernement, c'est un besoin qui se fait sentir depuis longtemps.

Comté de Lotbinière

LECLERCVILLE

La bibliothèque paroissiale, fondée il y a quelques années par monsieur le curé, s'augmente tous les ans d'un certain nombre de volumes. Quelques-uns de ces livres sont des dons de citoyens, les autres sont dus à la générosité de M. le curé. Les jeunes gens, au lieu de passer les longues soirées de l'hiver à s'ennuyer, vont à la bibliothèque et trouvent des livres qui leur sont profitables.

Cette bibliothèque possède déjà plusieurs centaines de volumes, et nous croyons qu'avant longtemps la bibliothèque de Ste-Emilie s'enrichira de quelques milliers de volumes. Mlle Honorine Parrot est bibliothécaire.

Dimanche dernier, M. et Mme Parrot donnaient réception à un petit groupe d'amis chez leur père, M. Eug. Parrot, marchand.

M. Dalma Beaudet nous est revenu malade la semaine dernière. Il était à travailler à Grand'Mère lorsqu'il se fit une blessure à la main. Le froid s'y étant introduit, ce dernier le fait beaucoup souffrir et l'oblige à garder la maison pour quelques jours.

Mme Alcide Lemay, de Concord, après avoir fait une agréable promenade à l'eau salée, est arrivée chez son beau-père, M. Naz. Lemay, contremaître du moulin de Leclercville.

Comté de Mégantic
LAC NOIR
La famille Nadeau désire remercier, par l'entremise de "L'Action Sociale", les nombreux parents et amis qui ont bien voulu lui prouver leur attachement en assistant aux funérailles de Mme Marie-Anne Kerwin, épouse de M. Arhélias Nadeau.

Nous avons depuis le commencement de mars un nouveau bureau de poste. Ce bureau est d'une grande utilité pour les gens du village de l'église. C'est M. J. F. Bloué qui a été nommé maître de poste.

On est à organiser au couvent des Soeurs de la Charité de St-Louis une séance à l'occasion de la fête St-Joseph qui est la fête patronale de M. le curé.

Comté de Nicolet
MANSEAU
M. et Mme Lainesse, de la Cie Grégoire et Lainesse, de Lemieux, sont venus passer le dimanche chez M. J. A. Savoie. M. Olivier Crochetière, comptable chez Savoie et Cie, est allé en visite chez ses parents de Plessisville, où il devra rencontrer sa femme partie depuis la semaine dernière.

Mme P. Cormier est allé passer la semaine chez son père, M. Moisan, de Lyster. Mlle A. Desrochers est partie à Ste-Emilie pour une quinzaine.

L'impertérence a fait des siennes samedi dernier, dans un chantier des alentours. On s'était muni de ce charmant esprit en bouteille, pour essayer de s'amuser durant la journée pluvieuse qui se présentait. Mais voici que le proverbe qui dit: Trop d'esprit nul, s'est fait valoir. La conversation s'anima de façon à en venir au point et M. X se sentant plus fort que d'habitude, voulu dominer le groupe d'une manière excentrique; il s'arma d'un couteau et en frappa un compagnon dans la figure, lui tranchant d'un seul coup le nez et la joue.

La victime fut transportée immédiatement dans sa famille. Il ne peut donner aucune explication de la bagarre.

Nous espérons que les autorités viendront en aide pour maintenir l'ordre dans ces "campes".

ST-SYLVERE
Nous constatons beaucoup d'animation dans la paroisse. Les cultivateurs se hâtent de transporter leurs billots au moulin de M. Côté. Ce moulin n'a pas arrêté de l'hiver à la grande satisfaction des intéressés.

Comté de Portneuf
ST-AUGUSTIN
La semaine dernière a été une semaine de grâce et de bénédictions pour cette paroisse. Nous avons eu deux retraites.

La première, commencée dimanche, s'est terminée jeudi, c'était la retraite des membres du Tiers-Ordre. Nous comptons dans cette paroisse près de 400 tertiaires. Cette retraite a été prêchée par le R. P. Gustin, Franciscain.

La seconde retraite était le renouvellement de la retraite de tempérance que nous avons eu il y a deux ans. Cette retraite, commencée jeudi et terminée dimanche a été prêchée par le R. P. Hugolin, Franciscain.

La grande majorité des paroissiens, pour ne pas dire tous, ont renouvelé les engagements qu'ils avaient pris à la retraite précédente.

Comté de Charlevoix

ST-HILARION

Le 9 du courant s'éteignait, à l'âge de 26 ans, Rosanna Gagnon, épouse de Elie Gilbert, du 5e rang, elle laisse son époux et deux jeunes enfants. Nos sympathies à cette famille si cruellement éprouvée puisque c'est la quatrième grande personne que la mort enlève depuis un an et demi.

Mme Gilbert a succombé, après trois mois seulement de cette maladie qui ne pardonne pas.

Le 9 courant, l'épouse de Euchariste Perron, journalier, a donné naissance à un garçon, qui a reçu au baptême les noms de Joseph Léger, Perrain, Arthur Perron, frère de l'enfant, M. M. Marie Label, fille adoptive de Alexis Perron.

Comté de Stanstead

KATEVALE

Ces jours derniers, s'éteignait à l'âge de quatre-vingt-huit ans et cinq mois, Dame Justine St-Jacques. C'était une des dernières survivantes de l'une des premières familles canadiennes-françaises établies dans cette paroisse. Ste-Catherine de Hatley, Née à St-Césaire, elle épousa, en 1837, feu Joseph Langlois, originaire de St-Thomas de Montmagny, où il naquit en 1812. Il fut l'un des premiers à s'implanter dans la forêt. Leurs nombreux descendants sont maintenant possesseurs de fermes bien cultivées. M. Langlois mourut le 9 Juin 1892, à l'âge de 80 ans.

La pierre pour notre nouvelle église est maintenant rendue sur place. Les entrepreneurs, MM. Verret & Desautels, de Sherbrooke, doivent commencer prochainement à exécuter le plan, sous la direction de M. J. W. Grégoire, architecte, de Sherbrooke.

Les chemins d'hiver seront bien vite disparus. Un jour encore de cette température douce et pluvieuse, et il n'y aura plus de neige.

Plusieurs ont entaillé leurs érablières la semaine dernière, mais nulle part la coulée a été forte. On espère qu'après cette pluie, la température sera favorable à la récolte du sucre.

Notre fabrique de beurre a été en opération tout l'hiver. Ceux qui l'ont alimentée sont satisfaits du rendement. Ils ont été bien remboursés pour le soin donné à leurs vaches. Dans ces dernières semaines le beurre a été vendu 39 cts.

Comté d'Yamaska

BAIEVILLE

Hector Côté, un jeune enfant de 8 ans, fils de Mme Vve P. Côté s'est fait fracturer une jambe vendredi dernier; il était à jouer dans le milieu de la rue, lorsqu'il tomba sous un lourd sèch, chargé de pierre, qui conduisait un employé à la construction du chemin de fer. C'est presque miraculeusement que l'enfant ne soit pas sorti broyé à mort sous cette lourde charge. Le Dr Lahave appelé sur les lieux réduisit la fracture qu'il considère plus douloureuse que dangereuse.

Les dernières pluies que nous avons eues ont arrêté momentanément les travaux de construction du chemin de fer. Il est probable que ces travaux ne reprendront qu'à la fin d'avril.

On a commencé, hier, à entailler les érablières... Et les belles fêtes au sucre sont en perspective.

Les corneilles, messagères du printemps, nous sont arrivées. Et comme nous sommes dans le croissant de la lune, nos vieux nous présentent un printemps hâtif.

ST-FRANCOIS DU LAC
Mercredi dernier, le 11 du courant, a eu lieu une séance régulière du conseil de comté. M. Philias Théroux, maire de St-Pie-de-Guire, a été nommé préfet pour remplacer M. Doité J. préfet pour remplacer M. Doité J. préfet, maire de la Visitation.

Dimanche dernier, la neuvaine de St-François-Xavier, patron de la paroisse, s'est terminée.

M. Jos. Dallaire, gérant de la Banque Nationale ici, est allé mardi de cette semaine à Trois-Rivières.

M. Oscar Camiré, électricien, est allé à Sorel, lundi dernier.

M. Isaac St-Germain, d'Yamaska, était de passage ici, samedi dernier.

L'hon. M. Allard, ministre de l'Agriculture, au Parlement, était dans sa famille, ici, dimanche dernier.

M. Oscar Gladu, M. P., est retourné à Ottawa, dimanche, après une courte visite à sa famille.

ST-GERARD

Le 13 mars avait lieu, ici, le service de Antoine Laplante, décédé à l'âge de 93 ans. Les porteurs étaient: MM. Joseph Nadeau, Modeste Arel, Johnny Lavellé et Louis Giguère. Le deuil était conduit par Michel et Adolphe, ses fils, MM. Alexandre Parenteau, Dominique Parenteau, Dolphis et J. B. Parent, Roch Proulx, Victor Pélissier et Joseph Théroux. Presque tous les paroissiens assistèrent au service.

Mlle E. Despins est de retour de Cyrille, où elle était allée assister sa sœur, Mme J. B. Picard, sérieusement malade.

M. Joseph Giguère, voyageur, qui est à la maison paternelle, chez son frère Louis, a reçu les derniers sacrements le 12 du courant. Il souffrait d'une maladie de cœur.

Mlle Joséphine LeFils, de Montréal, est en visite chez M. Joseph Théroux.

Le 14 mars, M. J. Alle est venu nous donner une conférence sur l'amélioration des chemins. La plupart de nos cultivateurs comprennent l'avantage que leur offre le gouvernement de Québec en payant la moitié des dépenses que le conseil municipal sera obligé de faire pour améliorer les chemins, tel qu'exigé par la loi.

Plusieurs, qui étaient fort opposés à ce système de mettre tous les chemins sous le contrôle du conseil, en sont maintenant bien revenus, et ils sont les premiers à dire: que, si nous avions adopté ce système l'an dernier: 1o Nous aurions eu de bien meilleurs chemins;

2o Nous aurions épargné beaucoup de dépenses, qui ont été faites au sujet de division de parts de chemin entre les concessionnaires St-Antoine et Ste-Catherine (question qui est passée par le conseil de comté et que certains intéressés veulent pousser plus loin encore, par-11);

3o. Nous aurions évité toutes les paroles blessantes et les rancunes qui sont la conséquence ordinaire de ces sortes de difficultés.

CARTES PROFESSIONNELLES

Dr. L. O. Gauthier, Spécialiste: Maladies des Yeux, Oreilles, Nez et Gorge. 298 rue St-François. Téléphone 2102.

Dr. A. E. BEDARD, Ex-élève des Hôpitaux de Paris. Spécialité: Maladies des Oreilles, du Nez et de la Gorge et des Pommoux, Tuberculose. Consultations: 10 à 12 hrs A.M., 2 à 5 hrs P.M. Bureau: 38, rue St-Joseph, Téléphone 2987.

Dr. J. Alex. Edge, Gradué de l'Université Laval. Spécialité: Maladies de l'Estomac et des Pommoux. Heures: 8 à 9 a.m. 2 à 4 et 7 à 8 p.m. 73, rue du Pont. Tél. 2438.

Dr. J. Vaillancourt, Ex-élève des Hôpitaux de Paris. Spécialité: Maladies des Yeux, Oreilles, Nez, gorge. Heures de consultations: 11 à 12 a.m. et de 2 à 3 p.m. Bureau du soir: 7 à 8 p.m. les lundis, Mercredi et vendredi. 49 rue St-Louis. Tél. 1471.

Dr. Odilon Leclerc, Ancien élève des Hôpitaux de Paris. Spécialité: Maladies de l'Estomac, de l'Intestin, du cœur et du pommou. 379 rue St-Joseph, Tél. 2394.

Dr. Robert Mayrand, Médecin. Ancien élève de l'Institut Pasteur et des Hôpitaux de Paris. Spécialité: Maladie de la peau et du cuir chevelu. 59 rue St-Ursule, Téléphone 1317.

Docteur P. A. Gastonguay, Gradué de l'Université Laval, Elève des Hôpitaux de Paris, Berlin, Vienne et Londres. Spécialité: Maladies des femmes et des enfants. Heures de consultations: 2 à 5 p.m. et de 7 à 8 p.m. Téléphone 1881, 59 rue St-Ursule, Québec.

Dr. A. VALLEE, Professeur à l'Université Laval, Directeur des Laboratoires de l'Hôtel-Dieu. Spécialité: Maladies de l'Estomac. Heures de consultations: 1 à 2 et 6 à 8 le soir. 22 rue Sainte-Anne, Téléphone 1757.

BEDARD, CHALOUIT & PREVOST, Avocats. 23, rue St-Louis, Québec, en face du Palais de Justice. J. E. Bedard, L. D. C. R., Ph. V. Chalouit, LL.B., J. A. Prevost, LL. L. Suivent les Cours des districts de Beauport et Montserrat.

TALBOT & DIONNE, Architectes. Membres A.A. P. Q. 14 rue St-Joseph, Saint-Roch, Québec. Téléphone 2421.

Sucre d'Erable

Ce châteaumeau qui perd la moitié de votre eau, perd aussi votre sucre et votre temps. Assurez-vous que vous avez le meilleur en achetant celui de GOULET, reconnu supérieur à tout autre.

F.R.S. GOULET FABRICANT St-Cervais, Co. Bellechasse, P. Q.

LE DENIER DE SAINT-PIERRE

Nous donnons ci-après une liste détaillée des dons faits par les différentes paroisses de l'archidiocèse de Montréal pour l'oeuvre du denier de Saint-Pierre.

Mgr Bruchési a fait sienne cette oeuvre du denier de Saint-Pierre. Il lui a donné une organisation spéciale depuis deux ans. Les efforts de Sa Grandeur ont dépassé en succès tout ce qu'on pouvait attendre.

- La Cathédrale. \$ 226.97
Notre-Dame. 403.00
Conversion de St-Paul. 23.98
Hochelaga. 183.77
N.-D. de Grâce. 50.10
N.-D. des Neiges. 61.00
N.-D. des Sept Douleurs. 71.00
N.-D. du Bon Conseil. 110.00
N.-D. du St-Rosaire. 21.91
Sacré-Coeur. 260.00
St-Antoine. 23.00
St-Charles. 76.15
St-Clément de Vierville. 15.85
St-Denis. 58.50
St-Edouard. 16.64
St-Enfant Jésus. 285.00
St-Eusèbe. 120.60
St-Gabriel. 58.70
St-Grégoire, Thaumaturge. 234.35
St-Henri. 19.97
St-Irénée. 585.50
St-Jacques. 141.50
St-Jean-Baptiste. 14.50
St-Jean de la Croix. 14.00
St-Joseph. 149.00
St-Léon de Westmount. 46.11
St-Louis de France. 357.48
St-Michel. 75.00
St-Patrice. 197.72
St-Pierre. 57.00
St-Vincent de Paul. 255.07
Ste-Agnès. 32.81
Ste-Anne. 200.00
Ste-Brigitte. 160.00
Ste-Cunégonde. 150.00
Ste-Elizabeth-du-Portugal. 17.78
Ste-Hélène. 101.10
Maison-Neuve. 60.00
St-Philomène. 8.90
N.-D. du Perpétuel Secours. 57.33
N.-D. des Victoires. 9.72
Rédemptoristes, Hochel. 22.35
Le Gesù. 28.00
Parcs du St-Sacrement. 227.59
St-Joseph (Srs Grises). 5.51
Sourdes-Muettes (S. Prov. Bon-Pasteur (Srs B.-P.). 35.50
Hôtel-Dieu. 7.25
Miséricorde. 11.25
Oka. 25.00
L'Assomption. 35.54
Dorval. 35.54
Saut-au-Récollet. 17.75
Repentigny. 27.50
St-André d'Argenteuil. 28.00
Lachine. 215.00
St-Augustin. 17.35
St-Benoît. 3.30
St-Casimir. 12.75
Lachenaie. 3.10
St-Colomban. 12.00
St-Elzéar. 12.16
Pointe-aux-Trembles. 65.74
St-Eustache. 35.75
Longue-Pointe. 15.70
St-François-de-Sales. 37.60
St-Hermas. 3.15
St-Hippolyte. 12.00
St-Jovite. 16.40
St-Jérôme. 190.00
St-Joachim (Pte-Clair). 30.12

- Rivière-des-Prairies. 16.00
St-Joseph-du-Lac. 16.80
St-Laurent. 118.90
St-Léonard PortMaurice. 31.21
St-Louis de Terrebonne. 62.50
St-Martin. 30.30
St-Paul l'Érmitte. 32.80
St-Pierre-aux-Liens. 26.29
St-Placide. 3.13
Ils Bizard. 7.72
St-Sulpice. 39.00
St-Sauveur. 9.70
St-Adèle-de-Pau. 60.00
St-André. 20.24
Lachine. 29.80
St-Anne-des-Plaines. 44.63
St-Anne-de-Bellevue. 116.75
St-Dorothée. 20.00
St-Génévieve. 36.00
St-Georges. 18.05
St-Marguerite (Lac Masson). 15.00
St-Monique. 26.00
St-Rose. 41.00
St-Scholastique. 49.05
St-Sophie. 3.40
St-Thérèse. 54.75
St-Gérard-Magella. 19.99
Tétrauville. 5.00
Berthelme. 37.40
Lorette. 9.50
Laprairie. 65.00
Longueuil. 125.89
St-Basile-le-Grand. 8.60
St-Bernard-deLacolle. 16.02
St-Blaise. 18.00
St-Bruno. 12.00
St-Constant. 66.83
St-Cyprien. 45.00
St-Edouard. 9.29
St-Eugène. 3.01
St-François. 40.00
St-Idore. 3.01
St-Hubert. 12.53
St-Jacques. 101.40
St-Jacques-le-Mineur. 13.50
St-Jean. 81.75
St-Joseph. 103.00
St-Lambert. 4.59
St-Luc. 30.00
St-Michel. 12.04
St-Nicolas. 46.75
St-Paul de l'Île-aux-Neix. 29.45
St-Philippe. 49.00
St-Rémi. 9.00
St-Valentin. 59.00
Varonnes. 43.50
Boucherville. 48.87
St-Julie. 29.28
L'Acadie. 32.00
St-Théodose. 7.50
Contrecoeur. 25.00
Mont-Carmel, Lacolle. 11.86
St-Georges. 6.77

- MAISONS D'EDUCATION ET DE CHARITE
Université Laval. \$ 100.00
Collège de St-Laurent. 39.00
Mont-St-Louis. 40.00
Sourdes-Muettes. 11.50
Villa-Maria. 25.00
Pens. de N.-D. des Anges à St-Laurent. 80.00
Séminaire de Philosophie. 4.90
Séminaire de Ste-Thérèse. 30.00
Pens. du Sacré-Coeur au Saut-au-Récollet. 40.00
Ac. St-Louis de Gonzague. 27.00
Ac. Ste-Anne (Coug. N.-D.). 20.00
Ecole St-Joseph. 29.00
Collège Loyola. 25.33
Ac. St-Jean l'Évangéliste. 50.00
Académie Bourgeois. 35.00
Pensionnat St-Basile. 15.00

- CLERGE ET INSTITUTIONS RELIGIEUSES
Archevêché de Montréal. \$ 200.00
Clergé séculier. 613.78
Compagnie de St-Sulpice. 200.00
Compagnie de Jésus. 50.00
Congrégation de Ste-Croix. 30.00
Clercs St-Viateur. 40.00
Oblats, Marie Immaculée. 60.00
Religieuses Cisterciens Réformés. 25.00
Congrégation du Très St-Sacrement. 40.00
Congrégation du Très St-Rédempteur. 25.00
Communauté de Marie. 5.00
Dominicains. 10.00
Frères des Ecoles Chrétiennes. 100.00
Frères de St-Vincent de Paul. 50.00
Frères de St-Gabriel. 20.00
Frères de l'Instruction Chrétienne. 75.00
Congrégation de N.-D. 200.00
Hôtel-Dieu. 25.00
Soeurs Grises. 245.00
Soeurs de la Providence. 191.00
Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie. 100.00
Soeurs du Bon-Pasteur. 75.00
Soeurs de Ste-Croix. 75.00
Soeurs de la Miséricorde. 50.00
Soeurs de Ste-Anne. 75.00
Soeurs du Mont-Carmel. 20.00
Soeurs du Précieux Sang. 5.00
Petites Filles de St-Joseph. 25.00
Petites Srs. des Pauvres. 5.00

- Le Roi, réponse par J. W. Denis; le Clergé, réponse par F. Boisvert; les Artistes, réponse par L. G. Bertrand; la Province de Québec, réponse par A. Maheu, avocat; Nicolet, réponse par J. O'Shaughnessy; le Conseil Exécutif des Artistes, réponse par A. R. Archambault; la succursale des Artistes de Nicolet, réponse par le Dr Houde; les Sociétés

Courrier de Nicolet

Nicolet, 17.—Dimanche était jour de fête très solennelle au Séminaire. Les élèves célébraient le St-Thomas, patron des philosophes. Sa Grandeur Mgr de Nicolet, avait daigné rehausser de sa présence l'éclat de la solennité.

Les officiers sont les suivants: Président: J. O'Shaughnessy; le vice-président: L. P. H. Bourque; le secrétaire: F. Boisvert, secrétaire; le comm.-ordonnateur: Oscar Lemire; le com.-ordonnateur: Eug. Ralche; censeurs: Maur. René, Ferdinand, Lampron, Gloriva Lafleur, médecin: Dr D. Houle.

re une nouvelle société à Nicolet, car la société des Artistes est la sixième qui vient s'implanter ici. —A l'examen. —Qu'est-ce qu'un tremblement de terre? —Le tremblement de terre est un mouvement de l'écorce terrestre qui commence par une oscillation et finit par une tombola.



POUR COMBATTRE L'AMAIGRISSEMENT!

Après une longue maladie, la faiblesse et l'amaigrissement persistent souvent d'une manière désespérante. L'appétit fait défaut, l'estomac ne supporte que difficilement les aliments solides. C'est là que vient à point ce merveilleux aliment liquide: LE VIN DES CARMES

AGENCE GÉNÉRALE POUR LE CANADA

Des Cloches Françaises de HAVARD

Accords et Tons Garantis sans retouches. Renseignements fournis sur demande. MONTEUR COMPÉTENT. LE PLUS GRAND CHOIX D'ARTICLES DE LIBRAIRIE ET PAPETERIE

LA CIE J. A. LANGLAIS & FILS LIBRAIRE-ÉDITEUR ET IMPORTATEUR 177 RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC



VIVE ANCHOR WEAKNESS CURE

LE ou "REMEDE ANCHOR" CONTRE LA FAIBLESSE. C'est le REMEDE TONIQUE par excellence, le Tonique le plus complet, contenant tous les éléments qui renouvellent le sang et les tissus.

IL GUERIRA: L'HOMME FAIBLE, LA FEMME FAIBLE, LES JEUNES FILLES FAIBLES, LES ENFANTS FAIBLES.



FEUILLETON DE L'ACTION SOCIALE No. 31

JEAN CHRISTOPHE

Par PAUL DESCHAMPS PREMIERE PARTIE

Chalon. En vérité, l'on ne pourrait sentir un fils, un frère qui passerait à vingt lieues de Chammet sans aller l'embrasser. Ce serait peut-être la dernière fois. Et qui sait en quel état on le trouverait? Tous seraient au moins rassurés, quand elle reviendrait et qu'elle leur dirait: "Je l'ai vu, il est toujours gai et robuste, et il porte très bien l'uniforme, et il est superbe avec ses galons d'argent."

Dieu pour ton frère, le voyage sera heureux. Tu aimes bien ton frère, trop peut-être, mais il le mérite. Eh bien! moi aussi, je l'aime bien, va! Et, l'attirant à lui, il l'embrassait tendrement sur le front.

—Et vous, Mademoiselle Marguerite, vous avez bien donné toutes vos commissions à Suzanne? —Puis pour dissimuler son émotion, il sifflonna l'air d'un éclatant coup de fouet.

—Allons! hue, la Brunon! En route! —Ils partent serrés dans la vieille voiture qui a déjà fait tant de voyages, soigneusement enveloppés, les hommes en d'épaisses limousines, les deux soeurs en de chauds manteaux, deux coquets, mais bien ouâtés, qui avaient servi jadis à leur mère, le père en avant avec ses deux filles, Marie Suzanne près de lui, et, derrière, Charles, triomphalement campé sur une botte de paille.

—Oh! fit Charles en souriant, vous connaissez pourtant bien ma soeur. Est-ce que vous croyez quelle va partir comme ça sans faire son tour à l'église. C'est une dévote, Suzanne! —Où, mon garçon, une dévote, c'est-à-dire la meilleure et la plus dévouée des filles; une soeur digne de son frère Jean Christophe, et tu sais, fleux, continua le père Jacques en saisissant son fouet, tâche de lui rembourner.

—Ah! tu viens de prier le bon Dieu pour ton frère, le voyage sera heureux. Tu aimes bien ton frère, trop peut-être, mais il le mérite. Eh bien! moi aussi, je l'aime bien, va! Et, l'attirant à lui, il l'embrassait tendrement sur le front.

SOMMAIRE

1ère PAGE.—Au parlement fédéral. —Au comité spécial des assurances. —Drame des bois. —Séance du Sénat. —Au Palais législatif. —Service de nouvelles télégraphiques. 2e PAGE.—Intéressante conférence. —La Chambre de Commerce de Montréal. —Nouvelles diverses. —Fête à Joliette. —Femme blessée. 3e PAGE.—Le tabac canadien. —J. Picard. 4e PAGE.—Cet Album : Omer Héroux. —Le français : Un manitobain. 5e PAGE.—Souvenirs intimes : Ernest Gagnon. —Considération sur les troubles de 1870. 6e PAGE.—Courrier de la Province. 7e PAGE.—Le denier de St-Pierre. —Courrier de Nicolet. —Jean Christophe. 8e PAGE.—La ligue antialcoolique. —Au parlement. —Enquête et verdict. —Une bonne blague. —Faits divers.

LA LIGUE ANTIALCOOLIQUE

L'élite de la société québécoise assistée à l'assemblée de la ligue, hier soir, à l'Hôtel-de-Ville.—Le rapport du président.—Le rapport du secrétaire.—Les officiers de la ligue sont réélus pour l'année 1908-1909

Hier soir à eu lieu à l'Hôtel de Ville une réunion générale de la ligue antialcoolique. L'élite de la société canadienne française de Québec assistait à cette assemblée. On y remarquait Son Honneur le juge Routhier, les Hons MM. Flynn et Thos Chapais, MM. le notaire Cyr. Tessier, Théoph. Béland, le Dr Ed. Morin, P. J. Côté, C. J. Magnan, le Dr Jobin, Alph. Pouliot, Larue, inspecteur des Postes; les RR. PP. Hage et Roy, dominicains; M. Alph. Gagnon, le Dr Dorion, des délégués des cercles Crémazie et Loyola de la jeunesse catholique, etc., etc.

RAPPORT DU PRESIDENT

La séance s'ouvre à 8 h., c'est la première que tient la ligue depuis sa fondation. Sir François Langelier, président fait quelques remarques au cours desquelles il dit que le succès de la ligue dépasse toutes les espérances, puis il donne lecture du rapport pour l'année 1907-08. Ce rapport indique le but de la ligue antialcoolique et le plan de campagne qu'elle entend suivre dans sa lutte contre le fléau. Il rappelle les instances de la ligue auprès des autorités fédérales et provinciales, les assemblées qu'elle a tenues dans la province ecclésiastique de Québec, ces assemblées sont au nombre d'une trentaine, et celle du dimanche militaire en septembre dernier a réuni jusqu'à 8000 personnes.

La ligue compte aujourd'hui 75,000 membres. Après avoir bien étudié la loi des licences, la ligue a dû reconnaître qu'elle est à peu près la plus parfaite qui existe; il ne lui reste plus qu'à la rendre la plus effective possible. En terminant, le président mentionne les six cents requêtes qui se sont converties de signatures dans la seule province ecclésiastique de Québec et constate avec plaisir que maints pays étrangers applaudissent aux succès de la ligue.

Après lecture et adoption de ce rapport, Sir Frs Langelier dit que les démarches faites par la ligue dans le but d'obtenir la réduction du nombre de buvettes à Québec sera probablement couronnée de succès. Encore une fois il rappelle que la ligue ne veut pas de certaine prohibition absolue préchée dans Ontario.

RAPPORT DU SECRETAIRE

Vient ensuite le rapport du secrétaire M. P. B. Damoulin. Grâce à de généreuses souscriptions et au désintéressement MM. les confèrenciers qui ont bien voulu payer leurs voyages à travers la province, la ligue a pu faire face à ses dépenses.

LES FÊTES

Quelques-uns des principaux articles au programme des fêtes du troisième centenaire

Le 26 juillet sera une date mémorable à Québec, ce jour-là, des héros parcourront les rues de la ville annonçant l'ouverture des fêtes du troisième centenaire. Mais la solennité de ce jour ne sera rien auprès de celle du jeudi suivant, 23, alors que le "Don de Dieu" avec Champlain à son bord arrivera en rade de Québec salué par les canons des escadres du port et de la cité elle-même en même temps que toutes les cloches de la ville seront en branle.

Après le débarquement de Champlain, il y aura au pied du monument de ce nom une réunion où le prince de Galles annoncera l'ouverture officielle des fêtes. Puis une adresse sera présentée au prince de la part des citoyens de Québec. Un message d'hommage sera ensuite envoyé au roi et un cablogramme de sympathie aux villes de Honfleur et de Bronzage, patrie de Champlain. La journée se terminera par une illumination et un feu d'artifice.

Des processions historiques auront lieu plusieurs jours durant les fêtes. Elles se feront sur une grande échelle; c'est pour l'organisation de cette partie des fêtes qu'est venu spécialement M. Frank Lascelles. Un immense espace enclos leur sera réservé sur les Plaines.

Une grande réception à l'hôtel de Ville, un bal au Parlement et d'autres événements sociaux auront lieu également; sans devenir cependant l'attraction principale.

M. Lascelles a eu un interview avec le maire Garneau hier.

GANTS DE KID

Nous offrirons en vente demain, vendredi, 600 paires de gants de kid noirs et de couleurs, pour dames, valant jusqu'à \$1.35 la paire pour 69 cts. Lot semblable à notre grande vente de l'été dernier.

QUELS QUE SOIENT VOTRE GOUT

et le montant que vous avez à disposition pour un costume ou un manteau en toute sécurité, rendez-vous au SYNDICAT DE QUEBEC.

AU PARLEMENT

Vives discussions aux comités de Législation et des Bills Privés. Les dentistes et la ville de Lorimer

Au comité des Bills Privés, l'incorporation de la ville d'Acton-Val est autorisée sans amendement.

L'article premier de la loi constituant en corporation la ville St-Pierre soulève une forte discussion. La municipalité de Lachine et la compagnie du "Parc and Island", s'opposent à la délimitation demandée par St-Pierre et le comité trouve cette question si compliquée qu'il décide d'en suspendre la discussion pour que des parties touchées arrivent à une entente. Les autres articles sont adoptés.

Des passe-d'armes très vives sont suscitées par la venue du bill de Lorimer. Même le vote est pris pour savoir si le bill doit être pris en considération aujourd'hui.

Le vote est favorable au Bill et l'on commence à l'étudier.

Les intérêts les plus divers semblent soulevés par ce projet de loi, on ne peut encore voir l'enjeu puisque le préambule n'a pu être adopté sans qu'il soit soumis à la Chambre.

L'activité la plus grande a régné toute la matinée au comité de Législation. Tout le monde était sur les dents, il s'agissait d'un projet de loi concernant les dentistes.

Le bill a été adopté après avoir été cruellement mutilé.

Les autres bills sur l'ordre du jour, entre autres celui des démenagements, sont remis.

Une nombreuse délégation du Témiscamingue a rencontré le Conseil des ministres, à midi, pour demander la division de Pontiac et de Wright.

UNE BONNE BLAGUE

M. Villecourt n'était pas autorisé à se servir de certains noms pour pousser son album des fêtes

Montréal, 19.—Le "Star" publie une série de lettres qui sont de nature à intéresser les québécois. Un certain M. Villecourt, de cette ville, a commencé une réclame en faveur d'un album des fêtes du troisième centenaire de Québec. Afin de bien mousser son affaire, ce monsieur déclarait dans les journaux que les principaux personnages officiels du pays avaient accepté d'être les patrons de l'entreprise. C'est ainsi que les noms de S. E. Lord Grey, de S. H. Sir L. A. Jetté et de Mgr Bruchési étaient mis à l'affiche afin d'attirer les annonceurs.

Or, notre confrère montréalais publie justement des lettres de plusieurs de ces personnages, par lesquelles ils déclarent qu'ils n'ont jamais autorisé M. Villecourt à se servir de leurs noms pour les fins de cette entreprise. Parmi les plus importantes de ces lettres nous remarquons celles du colonel Hanbury-Williams, écrivain au nom de Lord Grey, de M. Génèreux, secrétaire de Sir L. A. Jetté, de M. Lemaire, secrétaire de Sir Wilfrid Laurier, de Mgr Bruchési, du lord évêque Carmichael, de M. L. P. Broder, ministre de la marine, de M. Olliver, ministre du revenu de l'Intérieur, de M. R. Lemieux, maître général des postes, de M. Graham, ministre des chemins de fer, du sénateur J. R. Thibault, et de plusieurs autres. M. Villecourt prétend qu'il avait écrit à chacun de ces messieurs en les avertissant que s'il ne recevait pas de réponse, il se croirait autorisé à se servir de leurs noms.

On se demande ici comment M. Villecourt pourrait avoir reçu une autorisation de Mgr Bégin, qui est absent de Québec depuis plusieurs mois. Et l'on présume que l'archevêque de Québec ne patronise l'entreprise que de la même façon que Mgr Bruchési.

LA BANQUE SOVEREIGN

(Du bureau de Montréal)

Montréal, 19.—La faillite de la Banque Sovereign vient d'entrer dans une nouvelle phase. En effet une action vient d'être intentée en Cour Supérieure contre l'ancien gérant D. M. Stewart, en recouvrement d'une somme de \$119,000.

PANIQUE EVITEE

(Service spécial)

New-York, 19.—Un incendie s'est déclaré dans l'école de la Children's Aid Society, située au coin d'Henry street et East Broadway. Deux minutes plus tard, les 600 élèves qui s'y trouvaient, admirablement dressés à l'exercice du feu, avaient évacué l'école, sans la moindre panique. L'incendie a été éteint en quelques instants par les pompiers.

SEANCE DRAMATIQUE

Nous venons d'apprendre avec plaisir, que le grand drame "Cécilia" ou "Vengeance d'une romaine" et la comédie "Rien du tout" seront donnés à la salle des Frères des Ecoles Chrétiennes, St-Sauveur, coin des rues Massue et Bayard, le 30 et 31 mars prochain, à l'occasion du 60ième anniversaire de la fondation de la conférence St-François Xavier, pour le bénéfice des pauvres, confies à cette conférence.

Les plans de la salle seront déposés vendredi à 10 heures A. M. chez Jos. Côté, marchand de tabac, rue St-Joseph et chez Mme F. Lacroix, marchande de tabac, rue St-Valier, St-Sauveur.

ENQUÊTE ET VERDICT

Le juré du coroner déclare que la fille Van Reet est morte d'une syncope de cœur

L'enquête du coroner sur la triste fin de la jeune personne trouvée morte dans son lit à l'hôtel Victoria, mardi matin à six heures, ce matin. Les témoins entendus ont été la mère et la sœur de la défunte et M. Amédée Giguère, Madame Faucher, M. Eric Béland, employé de l'hôtel Victoria, M. Jules Paradis, de Lévis, Raoul Loore, Thom. Walsh, détective, Dr Eudore Parent et le Dr Marois, médecins-autopsistes.

Il ressort des divers témoignages entendus que Marie Van Reet, la défunte, souffrait depuis longtemps d'une affection de cœur et qu'elle était adonnée à l'usage des boissons alcooliques, très souvent elle en abusait. La victime avait pris part à une orgie et elle mourut d'une syncope de cœur à la suite d'une indigestion. Le verdict des jurés a été comme suit:

"Marie Van Reet est morte d'une syncope de cœur à la suite d'une indigestion causée par l'abus des liqueurs alcooliques."

EN CORRECTIONNELLE

Cinq prisonniers, ce matin, en cour du recorder, tous sur accusation d'ivresse. Les deux premiers ont été libérés sur promesse de quitter la ville. Le troisième, \$5.00 ou 15 jours. Le quatrième \$5.00 ou 15 jours. Enfin, le cinquième, est une femme de réputation douteuse qui a été condamnée à \$29.99 ou 2 mois de prison.

GLOSE ROMAINE

Le duc des Abruzzes doit épouser une héritière américaine.—Commentaires à Rome

Rome, 19.—Le public Italien attend avec intérêt des nouvelles d'Amérique au sujet des prétendues fiançailles du duc des Abruzzes avec Mlle Katherine Elkins. Rien n'a été annoncé encore à ce sujet dans les cercles de la cour; les ministres eux-mêmes déclarent n'en connaître absolument rien. Le point qui intéresse les gens plus particulièrement est de savoir si, étant donné que la nouvelle des fiançailles est fondée, le mariage sera considéré commemorganatique. On rappelle que la mère du duc des Abruzzes n'était pas de sang royal, mais que son mariage ne fut pas considéré comme morganatique, vu qu'elle jouissait de tous les privilèges attachés au rang de son époux et qu'elle devint même reine d'Espagne. C'est pendant cette période de sa vie que le duc naquit à Madrid.

Dans les cercles de la cour, on est généralement d'opinion que si le mariage a lieu, il ne sera pas considéré comme une alliance morganatique. On n'admet même pas qu'il soit possible que la jeune américaine accepte aucune situation inférieure ou que l'orgueil du duc y consentirait. Bien que le duc des Abruzzes soit exclu du trône, on croit qu'il est probable que dans le cas où son mariage avec Mlle Elkin se ferait, il serait obligé de renoncer au droit de succession pour sa branche de la famille.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier publiquement tous ceux qui de près ou de loin m'ont témoigné leurs sympathies dans mon deuil.

J'ai éprouvé beaucoup de satisfaction d'un tel hommage rendu à la mémoire de mon frère. Il est consolant pour moi de constater combien il était estimé.

Un grand nombre de personnes de St-Romuald se sont surtout dévouées durant la maladie du défunt et n'ont pas manqué de montrer par leur présence et leurs prières leur amitié pour le disparu.

Je les remercie de tout mon cœur. PIERRE CID.

NOTE PERSONNELLE

Nous apprenons avec plaisir que M. Jules Bolduc, employé au département des Terres, et qui était malade, se rétablit sensiblement. M. Bolduc est résident de Beauport.

Mademoiselle Adrienne Rousseau, de Plessisville, est en promenade chez sa sœur Madame Bertrand, de cette ville.

M. E. E. Cinq Mars, correspondant de la "Press" à Ottawa, était de passage à Québec hier.

M. Errol Languedoc, de Montréal, est de passage à Québec.

Le colonel Hanbury Williams doit arriver à Québec aujourd'hui.

LE CLUB QUEBEC

Le club de crose Québec, champion de la ligue intermédiaire, veut faire entrer son équipe dans la ligue supérieure. Cette décision a été prise à la dernière assemblée des directeurs, hier soir, et ce sera la première question traitée à la réunion annuelle du club, vendredi soir, à l'hôtel de Ville.

L'assemblée d'hier soir a été enthousiaste et l'impression générale est que l'équipe du club sera plus forte que jamais.

Les directeurs ont plusieurs questions importantes à amener devant tous les membres du club, à l'assemblée annuelle de vendredi prochain à l'hôtel-de-Ville, mais la principale est l'entrée du club dans la ligue senior.

LA BANQUE DE MONTRÉAL
SUCOURBALE ST-ROCH
COIN DES RUES DU PONT ET ST-JOSEPH
DÉPARTEMENT D'ÉPARGNES
INTÉRÊT CRÉDITÉ 4 FOIS L'AN
H. DesRIVIÈRES, Gérant.

NOUVELLES DE LÉVIS

Exposition de graines

Le 8 avril prochain, une intéressante exposition de graines de semence sera faite à Lévis par le département de l'Agriculture. Le conseil de Ville s'est chargé de fournir le local.

Au Collège de Lévis

Aujourd'hui les élèves du Collège de Lévis présentent à leur directeur, M. l'abbé J. B. Hallé, un magnifique cadeau, à l'occasion de la fête de St-Joseph, son patron. Cette marque de reconnaissance de la part des élèves du collège prouve hautement que M. le directeur, dans l'accomplissement de ses devoirs, a su conserver l'estime et la vénération de ceux qui sont sous sa garde.

Transport d'immeuble

La Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec vient de faire l'acquisition, pour sa succursale de Lévis, de l'hôtel Kennebec, propriété de M. Jos. Bernier. Le prix serait de \$25,900.

Nomination

M. Cyprien Lamontagne, de cette ville, vient d'être nommé gardien du Bureau de Poste de Lévis, en remplacement de M. William Boisvert, démissionnaire.

Frappé de paralysie

Mardi soir, M. Benjamin Poirier, en faisant la quête à l'église de St-Joseph, tomba tout à coup, frappé de paralysie. Tout l'argent qui se trouvait dans le plateau roula sur le sol. M. le Dr P. Sirois fut appelé, et le fit transporter à sa résidence. M. Poirier est âgé de 63 ans.

Personnel

M. le Dr Jos. Leblond, de St-Malachie, est à Lévis pour quelques jours. Il est venu conduire à Québec un de ses patients, M. Fortin.

N'oubliez pas

Ce soir, rue Eden, grande soirée au bénéfice de l'Hospice, MM. Philippe Dubuc et Léon Paradis, étudiants en médecine à l'Université Laval, nous feront jour du joli dialogue intitulé: "Le Poète Sourd".

M. l'abbé Sauvageau, de Lévis, nous donnera une conférence de grande actualité: "Echange et Mutualité". Billets en vente à la salle des Frères Maristes, rue Eden.

LE PLUS GRAND A QUEBEC

Nous avons de beaucoup le plus grand choix de manteaux à Québec. Visitez notre salon de costumes et manteaux.

SYNDICAT DE QUEBEC

INSTITUT CANADIEN

M. Louis Gillet, professeur de littérature française à l'Université Laval de Montréal donnera à l'Institut Canadien de Québec, le mercredi 25 mars, une conférence sur le sujet suivant: "Un théoricien du Nationalisme: Maurice Barrès".

On pourra se procurer des cartes d'admission en s'adressant au gardien de la bibliothèque de l'Institut à l'Hôtel-de-Ville. 19-5

NAISSANCE

GAUTHIER.—M. et Mme R. O. Gauthier, font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, qui a reçu au baptême le nom de Marguerite Mackia.

Parraïn et marraïn, M. et Mme P. Turcotte, grands parents de l'enfant.

DECES

GAGNON.—Décédé le 18 courant, à l'âge de 5 ans, Marie Jeanne Annette, fille bien-aimée de S. Edouard Gagnon, de la maison J. A. Gagnon & Fils. Inhumée le même jour.

BONMARIAGE.—A Montréal, mercredi, le 18 mars, Fanny B-mariage, épouse de George Hasonier, musicien, à l'âge de 25 ans, au No 738 rue Sherbrooke Est.

COMTOIS.—A Montréal, mardi, le 17 mars, au No 233 rue Saint-Thomé, à l'âge de 45 ans, Théodore Comtois, plombier.

KAVANAGH.—A Montréal, mardi, le 17 mars, à l'âge de 86 ans, Ellen Eustace, épouse de Patrick Kavanagh, au No 266 de la rue William.

CAPELLIER.—Est décédé en cette ville, le 18 du courant, à l'âge de 25 ans, Albert Capellier, fils de Didier Capellier.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 9 heures. Départ de la maison mortuaire, No 80 rue Massue, à 8.45 hrs, pour l'église St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles.

L'Union Internationale des Cigarières est priée d'assister ainsi que parents et amis sans autre invitation.

QUELLET & LEVEQUE, Architectes, 117, rue St-Jean, Québec, Québec, 21 mars, 1908 19 mars-6

YARDE-MALADE.—Si on désire une Y. que garde-malade, avec références, s'adresser au No 385 rue du Roi. 19 mars.-3

IMPORTANTE ASSEMBLÉE MINIERE

Les porteurs d'actions de la "Larder Lake Coleman Mining Syndicate" et tous ceux qui sont intéressés dans ces mines se réuniront en assemblée dans la Salle Empire au Château Frontenac, vendredi, le 20 courant à 8.30 hrs après-midi. Un syndicat est actuellement formé pour faire l'acquisition d'un certain nombre de lots de mines pour la somme de \$25,000 et un tiers du stock d'une compagnie qui sera formée avec un capital de \$1,500,000.

Les propriétaires de la compagnie se répartissent en trois grandes sections. L'une est située près du bras nord-est du Lac Larder. C'est la plus importante. Elle est presque viv-à-vis les lots miniers du Dr Reddick, et contient sept lots miniers dont M. John Peverley, un expert, a fait déjà des rapports très favorables.

Il n'a pas été fait d'autre travail sur ces mines que celui des prospecteurs mais ce travail a été fait au centre de la ceinture des mines d'or et démontrera un puissant actif en faveur de ce syndicat. Il nous fait plaisir de conseiller aux capitalistes québécois de se rendre à cette assemblée au Château Frontenac vendredi soir, où de plus amples informations leurs seront données au sujet de ces précieuses mines. MM. Morisset et Morisset, courtiers, d'Ottawa, ont été nommés gérants de ce syndicat. Tout argent payé par les souscripteurs sera déposé à la Banque d'Ottawa et retiré seulement d'après les ordres des directeurs pour l'achat et le développement de ces propriétés.

On nous annonce officiellement que les travaux d'exploitation de ces mines commenceront aussitôt après la fonte des neiges. On est déjà à s'occuper des détails de construction et d'outillage.

Un des membres de la société Morisset et Morisset, courtiers, est à Québec en compagnie du Rr A. T. Shillington, aussi d'Ottawa, et tous deux se tiennent à la disposition de ceux qui voudraient de plus longues explications au sujet de la "Larder Lake Coleman Mining Institute". MM. Morisset et Shillington sont au Château Frontenac.

ACCIDENT

St-Malachie, 19.—Un jeune homme du nom de Polycarpe Côté, fils de M. Edmond Côté, de cette paroisse, a été tué par une explosion de dynamite en travaillant à la construction du Transcontinental National.

Nous n'avons pu encore nous procurer de détails.

THE Larder Lake Coleman

Vendredi soir, le 20 courant, à 8.30 p.m. dans la salle Empire, au Château Frontenac, ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES de la dite compagnie et des capitalistes qui s'intéressent au mouvement minier.

SYNDICAT MINIER

THE Larder Lake Coleman

Vendredi soir, le 20 courant, à 8.30 p.m. dans la salle Empire, au Château Frontenac, ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES de la dite compagnie et des capitalistes qui s'intéressent au mouvement minier.

Exposition de Mode

SAMEDI LE 21 MARS ET LES JOURS SUIVANTS

Chapeaux garnis, Matinées, Costumes, Bas, Corsages, Jupes de Robe, Manteaux, Lingeries.

Nous vous invitons à nous faire visite pendant ces jours d'exposition, cela vous intéressera et vous verra le bon goût des modes du printemps.

ETIENNE DUSSAULT

252 RUE ST-JEAN

DEMANDES

On demande un commis d'expérience pour prendre charge du département des messieurs. S'adresser à T. Béland & Cie, 172 rue St-Jean. 18 mars.-3

On demande de bonnes ouvrières pour travailler dans le département de la modiste en robes, ainsi que pour le département du tailleur pour dames. Très bons salaires pour les personnes compétentes. S'adresser à F. Simard & Cie, 142 rue St-Joseph. 14 mars.-0

On demande un commis d'expérience pour prendre charge du département de Mercerie pour Hommes, aussi une jeune fille ayant quelques années d'expérience comme commis dans la marchandise. Les très bons salaires pour les personnes compétentes. F. Simard & Cie, 142 Rue St-Joseph. 6 mars.-0

UNE jeune fille demande une place d'organiste. S'adresser au curé de Beauport. 71 mars.-0